

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



OBSERVATOIRE DE LA PAUVRETE ET DES CONDITIONS DE VIE (OPCV)

Novembre 2015

RESUME EXECUTIF

Le Sénégal ne dispose pas encore d'un système d'information fiable permettant l'analyse et le suivi des données sur la pauvreté et le développement humain. Cependant, de nombreuses informations isolées existent sur les conditions de vie ; elles ne peuvent être exploitées que de manière sectorielle car elles sont stockées dans des formats disparates et souvent incompatibles. Ainsi, ces informations n'ont jamais pu être consolidées pour constituer un système d'information cohérent et pertinent permettant une compréhension profonde et un suivi efficace des différents aspects de la pauvreté. Ces informations hétérogènes ne permettent pas de fournir aux différentes administrations publiques (ministères techniques aux échelons central et exécutif), aux Collectivités locales (niveau décentralisé et exécutif déconcentré), aux acteurs de la société civile (ONGs, associations, syndicats employés et employeurs) ainsi qu'aux partenaires au développement, des indicateurs fiables leur permettant d'évaluer l'impact réel des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.

En somme, le dispositif actuel de suivi ne peut pas répondre à la situation nouvelle caractérisée par:

- les exigences de mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté ;
- L'apparition de nouveaux besoins de suivi du PSE en particulier, et pour une meilleure connaissance des conditions de vie en général (décentralisation, développement humain durable, bonne gouvernance, Partenariat public privé etc.).

L'Observatoire des conditions de Vie, de la Pauvreté et du Développement humain durable (OPCV), qui s'inscrit dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP), a pour objectif de définir les conditions de mise en place du système d'information de l'OPCV. Ce système aura pour vocation de relier les différentes sources d'information du système de suivi évaluation des stratégies de lutte contre la pauvreté tant au niveau global, sectoriel, que décentralisé ; il assurera également la fonction de validation des informations. En outre, il constituera un outil de communication et de plaidoyer des politiques de la Stratégie de réduction de la pauvreté et des objectifs de développement durable (ODD).

L'OPCV est le bras technique du système de suivi évaluation des politiques, programmes et stratégies de réduction de la pauvreté et d'atteinte des ODD. Il vise à fédérer les différentes initiatives en cours et à tirer parti des acquis des expériences passées ou en cours. Il fournira aux différents bénéficiaires des outils pertinents de :

- ❑ Suivi et analyse des conditions de vie de la population, de la pauvreté et des ODD ;
- ❑ Suivi et analyse de l'exécution des politiques et programmes de réduction de la pauvreté et de développement humain;
- ❑ Evaluation d'impact des politiques et programmes concourant à l'amélioration des conditions de vie.

Le processus de mise en place de l'OPCV s'est déroulé dans un contexte marqué par l'adoption et la mise en application du premier schéma directeur statistique du Sénégal (SDS, 2008-2013). Ce schéma directeur est une réponse aux exigences des nouvelles politiques économiques et sociales initiées par l'Etat, en particulier en matière de gouvernance démocratique, axée sur les résultats. Sa mise en œuvre implique la participation citoyenne et la transparence dans la gestion des processus et des ressources liés aux programmes de réduction de la pauvreté.

Dans ces conditions, l'OPCV, dispositif à part entière du système statistique national (SSN), prendra pleinement en compte les besoins exprimés par les organisations de la société civile et assurera leur implication dans le processus de pilotage de l'OPCV, sur la base d'un partenariat public privé dynamique.

L'opérationnalisation de l'OPCV passe toutefois par des appuis prioritaires autour des principaux axes suivants :

- ❑ Renforcement et élargissement des acquis par : (i) la poursuite des efforts de regroupement, d'harmonisation et d'accessibilité des principales bases de données sur la pauvreté et les conditions de vie (BDE, BADIS,...), (ii) l'élaboration et la mise en place d'un Tableau de Bord Stratégique (TBS) qui permette aux décideurs centraux et sectoriels de mieux orienter et ajuster leurs politiques et programmes de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie;
- ❑ Déploiement de l'architecture fonctionnelle et institutionnelle par : (i) la mise en place du dispositif institutionnel et du cadre organisationnel de l'OPCV et (ii) la mobilisation des financements requis ;
- ❑ Stratégie de pérennisation des activités de l'OPCV par : (i) l'élaboration d'un plan de développement durable et (ii) un plan de renforcement des capacités techniques et de management des ressources humaines et des structures partenaires.

SOMMAIRE

RESUME EXECUTIF.....	2
SOMMAIRE.....	4
LISTE DES ABBREVIATIONS ET SIGLES	5
INTRODUCTION.....	7
1 CADRE GENERAL.....	7
1.1 Contexte de la lutte contre la Pauvreté	7
1.2 Justification et vision de l'opcv	8
2 STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE.....	10
2.1 Objectifs de l'OPCV	10
2.2 Résultats attendus	11
2.3 Composantes de l'opcv et activités	12
2.4 Bénéficiaires.....	12
2.5 Architecture technique	13
2.6 Cadre de résultats	15
3 CADRE INSTITUTIONNEL	23
3.1 Contexte légal	23
3.2 Ancrage institutionnel	24
3.3 Mécanismes de coordination et d'animation	24
3.4 Organes de l'OPCV	26
3.5 Processus de décentralisation de l'opcv	27
3.6 Risques et contraintes	29
3.7 Système de suivi & évaluation et de rapportage	30
3.8 Intrants et mobilisation des ressources	31
3.9 Pérennisation de l'observatoire	32
4 Organisation et fonctionnement de l'OPCV.....	34
5 BUDGET	34
5.1 Budget estimatif	34
5.2 Répartition du financement	34
ANNEXES.....	37

LISTE DES ABBREVIATIONS ET SIGLES

AFDS :	Agence du Fonds de Développement Social
ANSD :	Agence Nationale de la statistique et de la Démographie
BADIS :	Base de Données des Indicateurs Socio-économiques
BCEAO :	Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
BM :	Banque Mondiale
CCG:	Cellule de Coordination et de Gestion de l’OPCV
CREA :	Centre de Recherche en Economie Appliquée
CNS	Conseil national de statistique
CSO :	Cellule de suivi opérationnel des projets et programmes de lutte contre la pauvreté du MFFDS
CSPLP :	Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté au Sénégal
CTPS	Comité technique des programmes statistiques
COLUPAS	Collectif des organisations et associations de lutte contre la pauvreté au Sénégal
DAPS :	Direction de l’Analyse, de la Prévision et de la Statistique
DB/MEF :	Direction du Budget du Ministère de l’Economie et des Finances
DHD:	Développement Humain Durable
DPS:	Direction de la Prévision et de la Statistique
DSRP :	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EPPS:	Enquête de Perception de la Pauvreté
ESAM :	Enquête Sénégalaise auprès des Ménages
FMI :	Fonds Monétaire International
INSD :	Institut National de la Statistique et de la Démographie
ISRA :	Institut Sénégalais de Recherche Agricole
MFFDS :	Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement social
MEF :	Ministère de l’Economie et des Finances
MT :	Ministère Technique
NEPAD :	Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
OPCV :	Observatoire sur les Conditions de vie, la Pauvreté et le Développement Humain
ODD:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEQP :	Observatoire de l’Emploi et des Qualifications Professionnelles
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PAREP :	Programme d’Appui à la Réduction de la Pauvreté

PASRP	Programme d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
QUID :	Questionnaire unifié des indicateurs de développement
SDS	Schéma directeur de la statistique
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SSN	Système statistique national
UE	Union Européenne

INTRODUCTION

1 CADRE GENERAL

1.1 CONTEXTE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Au Sénégal, la prévalence de la pauvreté reste très élevée avec une légère tendance à la baisse entre 1994 et 2011. L'incidence de la pauvreté est estimée à 46,7% en 2011. Ce taux était de 48,3 en 2005-2006 et de 55,2 en 2001-2002. Les estimations révèlent des disparités de niveaux de pauvreté selon le milieu. En effet, la pauvreté est plus élevée en zone rurale avec une proportion de 57,3% contre 41,2% dans les autres zones urbaines et 26,1% à Dakar. Par contre en ce qui concerne l'écart et la sévérité de la pauvreté, la situation reste relativement stable au niveau national entre 2005/2006 et 2010-2011.

Malgré une croissance économique soutenue durant la période 1994-2006, la pauvreté des populations rurales et urbaines n'a pas encore connu une diminution significative. Elle concerne toujours plus de la moitié des individus de la population nationale.

Le premier programme de Lutte contre la Pauvreté (PLP), initié à partir de 1997 avec l'appui du PNUD, a permis d'obtenir des résultats importants en termes d'appui au pilotage stratégique et de promotion du réseau de partenariats.

Avec l'admission du Sénégal à l'initiative PPTE, le Gouvernement s'est fixé pour objectif stratégique de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015, et d'atteindre les Objectifs de Développement (ODD). Une première phase portée par le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP I), a couvert la période 2003-2005. Un second document (DSRP II), fondé sur une vision à long terme et une approche participative des différents acteurs de la vie économique et sociale, repose sur les principaux axes stratégiques suivants:

- Une stratégie nationale de croissance accélérée orientée vers une croissance pro pauvre,
- Une accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base,
- Une protection sociale élargie et une meilleure prévention et gestion des risques et catastrophes,
- Une bonne gouvernance et un développement décentralisé et participatif.

Après le DSRP II, le Plan Sénégal Emergent (PSE) est actuellement le cadre de référence pour la planification et le suivi de la politique économique et sociale. Il définit des principes directeurs, les instruments et procédures de mise en œuvre ainsi qu'un cadre institutionnel pour la formulation et l'exécution des politiques.

L'atteinte des résultats prévus par le DSRP II constitue aujourd'hui une condition nécessaire de succès et par suite, de tout appui des partenaires au développement. En conséquence, il s'avère nécessaire pour la mise en œuvre efficace de la SRP en synergie avec les ODD, de se donner les

moyens d'un système de suivi évaluation, basé sur des indicateurs de performance, permettant d'apprécier les divers aspects de la stratégie de réduction de la pauvreté. Les informations sur les ressources, processus, produits, résultats et impacts devront donc s'appuyer sur un mécanisme de collecte, de traitement et de diffusion qui implique l'ensemble des parties prenantes à la définition et à l'exploitation de ces informations.

1.2 JUSTIFICATION ET VISION DE L'OPCV

Un Système de suivi évaluation des activités liées à la SRP a pour objectif de donner aux pouvoirs publics, aux différents acteurs de développement et à la société civile des moyens de mesurer les performances réalisées, de tirer les leçons de l'expérience, d'améliorer la prestation des services. Il permet, en outre, de planifier et d'affecter les ressources et de rendre compte aux principales parties prenantes en faisant état des résultats obtenus.

En effet, pour bien suivre et mesurer l'impact des stratégies et programmes de réduction de la pauvreté, une information fiable et pertinente est nécessaire. Elle permet une bonne compréhension des différents aspects liés à la pauvreté, et une maîtrise des différentes variables qui caractérisent ce phénomène et son évolution et qui affectent les conditions de vie des populations.

Au Sénégal, l'élaboration du DSRP avait déjà mis en évidence les faiblesses du système statistique national que l'étude diagnostic du SDS a confirmé. Le système actuel a beaucoup de difficultés à satisfaire les nouveaux besoins en informations chiffrées nécessaires, d'une part pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et la mesure de l'impact des politiques économiques et sociales et notamment des politiques de lutte contre la pauvreté et d'autre part, pour l'approfondissement du dialogue social. Ces déficiences sont liées à la disparité dans les modes de suivi-évaluation, la multiplicité des sources d'informations, l'absence de coordination du Système Statistique National (SSN), la désarticulation du système informatique, souvent inopérant pour répondre aux besoins des acteurs, la faible accessibilité à l'information pour les acteurs de la société civile.

De plus, le contexte dans lequel est mise en œuvre la stratégie de réduction de la pauvreté est caractérisé par une multitude d'acteurs opérant de manière relativement autonome. Plusieurs initiatives en matière de suivi-évaluation ont vu le jour au Sénégal au cours des dernières années. Il s'agit notamment, des observatoires de l'emploi, de l'industrie, de la pêche, de la base de données sur les enfants ChildInfo/DevInfo, et des propositions de systèmes d'information pour le suivi de la pauvreté, d'observatoire de la corruption, sur la compétitivité économique, etc. Ces initiatives sont certes utiles mais elles présentent un caractère sectoriel et limitées dans la couverture du champ économique, social et politique et un caractère parcellaire dans les données collectées. D'ailleurs, certains de ces dispositifs sont plus ou moins fonctionnels.

Il est apparu dès lors impératif de concevoir et de mettre en place un système d'information efficace, intégré, à coût réduit et inscrit dans la durée.

La mise en œuvre du DSRP, l'avènement de la Direction Générale de la Planification et de la Politique Economique (DGPPE) et, surtout, aujourd'hui le PSE ont créé des conditions favorables à la mise en place d'un dispositif cohérent et intégré de suivi des politiques de lutte contre la pauvreté. Ce dispositif est fondé sur un mécanisme d'articulation entre les différents systèmes et sous-systèmes de suivi évaluation de ces politiques, les points focaux, les conseils et comités régionaux de pilotage et le dispositif prévu de suivi de la décentralisation et des programmes de développement. Un système national de suivi-évaluation, basé sur une approche participative et itérative et sur une batterie d'indicateurs synthétiques et consensuels de suivi des stratégies de lutte contre la pauvreté, est désormais possible au Sénégal.

Aujourd'hui deux organes complémentaires constituent l'architecture du système national d'évaluation des politiques et programmes de réduction de la pauvreté. Il s'agit au plan stratégique de la DGPPE du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP) et au niveau opérationnel, de la Cellule de suivi et de Coordination des projets CSO du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance.

Les systèmes d'information des ministères sectoriels (santé, éducation, agriculture, environnement, etc.) et des programmes d'envergure comme le PNDL et PRODES constituent à la fois des entités du dispositif de suivi évaluation du DSRP et devraient être des sources principales d'alimentation de l'OPCV. Le système d'information de l'ex-AFDS hérité par la CSO a l'avantage d'intégrer déjà un noyau d'acteurs stratégiques impliqués dans la lutte contre la pauvreté et de prendre en compte différentes catégories d'informations (indicateurs, projets, activités, intervenants, communautés et publications).

En outre, compte tenu de la multiplicité des initiatives de création d'Observatoires à caractère sectoriel (Observatoire de l'emploi et des qualifications professionnelles, initiatives de l'ex DPS (ANSD) en matière d'harmonisation des données d'enquêtes, Observatoire de l'industrie), il est apparu nécessaire de mettre en place un schéma de rationalisation de l'ensemble du dispositif par un mécanisme efficace de réseautage et d'intégration et d'harmonisation des outils de collecte, de traitement et de diffusion. A cet égard, l'Agence de l'informatique de l'Etat (ADIE) apparaît comme un instrument pouvant contribuer à la rationalisation des systèmes informatiques publics.

En vue de suivre efficacement la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, l'Etat du Sénégal a mis en place un Observatoire national sur les conditions de vie et de la pauvreté (OPCV). Ce dispositif, ouvert à tous les acteurs concernés par cette stratégie de réduction de la pauvreté, doit, avec l'appui des partenaires au développement : (i) offrir un cadre fédérateur aux principaux mécanismes de suivi-évaluation dans le domaine de la réduction de la pauvreté et de l'amélioration des conditions de vie et (ii) contribuer à un meilleur pilotage stratégique des politiques et programmes visant la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie. L'OPCV permettra donc :

- le suivi et l'analyse des conditions de vie de la population, de la pauvreté et des Objectifs de développement (ODD) ;
- le suivi et l'analyse de l'exécution des politiques et programmes de réduction de la pauvreté et de développement humain;

- l'évaluation d'impact des politiques et programmes concourant à l'amélioration des conditions de vie.

Le processus de mise à jour de l'OPCV s'est déroulé dans un contexte marqué par l'adoption du schéma directeur statistique du Sénégal (SDS) qui offre un cadre institutionnel intégrateur avec la mise en place d'un Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS) et du Conseil national de la statistique (CNS). Ce schéma directeur est une réponse aux exigences des nouvelles politiques économiques et sociales initiées par l'Etat en matière de gouvernance démocratique, axée sur les résultats. Sa mise en œuvre implique la participation citoyenne et la transparence dans la gestion des processus et des ressources liées aux programmes de réduction de la pauvreté. Dans ces conditions, l'OPCV, dispositif à part entière du système statistique national (SSN) doit, en conséquence, prendre en compte les besoins exprimés par les organisations de la société civile et assurer leur pleine implication dans le processus de pilotage de l'OPCV.

L'OPCV s'inscrit également dans la politique nationale de décentralisation des politiques et programmes économiques et sociaux dont le PNDL constitue le cadre stratégique d'intégration et d'opérationnalisation. Ces enjeux déterminent les caractéristiques et principes d'organisation de l'OPCV.

Finalement, l'OPCV apparaît comme un cadre fédérateur d'un système d'informations intégré et flexible en vue de constituer un réseau d'échanges de données ouvert entre les acteurs du Suivi Evaluation national. Il dispose d'une gamme d'indicateurs variés, globaux et sectoriels sur la pauvreté et les conditions de vie des populations dans le but de satisfaire l'ensemble de besoins des utilisateurs, tout en gardant le cap des indicateurs synthétiques retenus de manière consensuelle en vue d'un suivi efficace des indicateurs de développement.

2 STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE

2.1 OBJECTIFS DE L'OPCV

2.1.1 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

L'objectif global de l'Observatoire est de créer un cadre permanent de production, de diffusion d'informations, de suivi et d'aide à la décision sur : (i) l'évolution des conditions de vie des populations, (ii) l'impact des politiques, programmes et projets de lutte contre la pauvreté et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

2.1.2 OBJECTIFS IMMEDIATS

Les principaux objectifs immédiats de l'OPCV consistent à :

- ❑ Faciliter la mise en réseau, la coordination et la gestion des bases de données sur la pauvreté, les conditions de vie des populations et le développement humain;

- ❑ Mettre en place un dispositif intégré et harmonisé de suivi et d'évaluation des politiques et programmes de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté ;
- ❑ Mettre en place un système d'information fonctionnel pour la collecte, le traitement et la dissémination des indicateurs pertinents pour les différentes parties prenantes du système de suivi ;
- ❑ Contribuer au renforcement et à la fédération des capacités des acteurs du système national de suivi des politiques et programmes et projets de développement, notamment en matière d'appui méthodologique et de formation;
- ❑ Favoriser l'émergence d'un cadre de veille, d'alerte et de dialogue participatif entre les différentes parties prenantes des politiques de lutte contre la pauvreté et de suivi de l'atteinte des ODDs.

2.2 RESULTATS ATTENDUS

L'OPCV est un cadre de centralisation des données utiles pour une meilleure compréhension des différents aspects des conditions de vie, de la pauvreté et du développement humain durable. Il disposera d'un système d'information dynamique pour répondre plus efficacement aux demandes des acteurs par l'établissement de tableaux de bord stratégiques aux décideurs pour l'ajustement des politiques et programmes, l'évaluation périodique des impacts des politiques ciblées sur le bien-être des populations, la diffusion des informations et l'instauration de dialogues entre décideurs, société civile et partenaires au développement.

En conséquence, les résultats attendus peuvent être déclinés comme suit :

- ❑ A court terme,
 - Consolidation des acquis en matière de suivi-évaluation des initiatives en cours,
 - Construction d'un entrepôt central de données sur le suivi de la lutte contre la pauvreté
 - Harmonisation des concepts et nomenclatures ;
 - Production et publication de bulletins sur les conditions de vie, la pauvreté et les ODD ;
- ❑ A moyen et long terme,
 - Renforcement des capacités des services techniques des Ministères sectoriels, des collectivités locales et des acteurs de la société civile concernés à traiter, analyser et disséminer les indicateurs relatifs aux conditions de vie à des fins de planification nationale et sectorielle et de Suivi Evaluation ;
 - Harmonisation et coordination des systèmes d'information sur la pauvreté ;
 - Mise en place de programmes répondant mieux aux besoins des populations (ajustement des programmes en fonction des besoins) ;
 - Capacités d'ajustement des politiques et programmes des décideurs renforcées ;

- Création de synergies par la combinaison efficiente des moyens et des ressources pour une optimisation des résultats.
- Meilleur suivi de l'impact des politiques et programmes sur les conditions de vie des populations
- Publication régulière et diffusion de rapports périodiques sur les conditions de vie, la pauvreté et les ODD,
- Amélioration de la capacité d'analyse, de gestion et de suivi de la pauvreté.

2.3 COMPOSANTES DE L'OPCV ET ACTIVITES

Le projet sera exécuté à travers les cinq composantes suivantes :

- ❑ Composante 1 : Collecte et consolidation des données disparates relatives aux situations de pauvreté, de précarité et d'exclusion sociale en vue d'un suivi et analyse des tendances des conditions de vie et de la pauvreté ;
- ❑ Composante 2 : Suivi de l'exécution et de l'évaluation d'impact des politiques, programmes et projets liés à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des populations ;
- ❑ Composante 3: Mise en place et gestion d'un système d'information (entrepôt de données et architecture du système) sur la pauvreté et à les conditions de vie des populations ;
- ❑ Composante 4: Renforcement des capacités techniques des acteurs du système d'information de l'OPCV ;
- ❑ Composante 5 : Communication/Plaidoyer et dialogue sur les politiques.

Au plan pratique, ces différentes composantes participeront au développement des connaissances sur les questions de pauvreté. Des études et recherche et évaluation seront menées en lien étroit avec les orientations nationales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Tous les résultats feront l'objet de diffusion auprès des utilisateurs et producteurs de statistiques, mais également à l'attention des décideurs politiques. Les principales activités mises en place sont récapitulées dans le cadre de résultat ci-après.

2.4 BENEFICIAIRES

L'OPCV vise la mise à disposition d'indicateurs, d'outils de référence et de rapports de suivi des programmes et stratégies de lutte contre la pauvreté. Ces indicateurs, destinés aux acteurs impliqués dans les politiques de suivi évaluation des conditions de vie, répondra avec pertinence à leurs besoins et leur permettre de mieux calibrer leurs ressources et actions.

Les Bénéficiaires et clients directs de l'OPCV sont principalement :

- Le secteur public central (Gouvernement) ;

- Les Collectivités locales ;
- La société civile (ONGs, Associations, etc.) ;
- Le secteur privé (organisations professionnelles, les entreprises impliquées directement ou indirectement dans la lutte contre la pauvreté, etc.) ;
- Les partenaires directs et indirects au développement (Banque Mondiale, FMI, les agences du système des Nations Unies ayant une intervention directe sur les conditions de vie, les principaux bailleurs bilatéraux et régionaux, etc.).

La liste détaillée des différents clients potentiels de l'Observatoire est donnée en annexe 1 de ce document.

2.5 ARCHITECTURE TECHNIQUE

La mise en place d'un observatoire sur les conditions de vie permet de regrouper l'ensemble des informations disséminées et de les rendre accessibles en tout temps et tout lieu.

L'OPCV donnera l'occasion à l'ensemble des acteurs de disposer d'une vue intégrale, cohérente et transparente sur les conditions de vie, la pauvreté et le développement durable pour mieux éclairer les décisions des parties prenantes.

Cependant, la vocation de l'OPCV ne sera pas de fonctionner par elle – même et pour elle-même, mais sera un cadre qui centralise les préoccupations des acteurs pour mieux : (i) les appuyer dans l'analyse et le suivi de la pauvreté au Sénégal en améliorant la disponibilité d'une information pertinente sur les conditions de vie, (ii) rendre l'information cohérente, compatible et consistante, (iii) renforcer les capacités techniques de la DPS/ANSD et des ministères techniques afin de faciliter le traitement, l'analyse des données et la publication des rapports de résultats sur la pauvreté, (iv) sécuriser les ressources informationnelles, disposer de base de prise de décision en matière de suivi et d'analyse de la pauvreté au Sénégal.

Pour ce faire, l'implantation d'un système d'information et le développement d'une infrastructure de traitement et d'analyse de données constitue l'un des premiers jalons que l'architecture technique et institutionnelle devrait compléter pour rendre efficace les actions de l'OPCV.

L'étude de l'architecture technique (IDEA, 2003) a retenu un Système d'entrepôts/magasins au niveau national pour la gestion et l'analyse des données relatives à la production des indicateurs de Pauvreté, Vulnérabilité, Inégalité, ainsi que le stockage des données issues des enquêtes sociodémographiques et des études d'impact.

L'entrepôt central sera mis en place à l'OPCV, et des magasins de données spécifiques pourront être logés dans certains ministères clefs (Agriculture, Hydraulique, Environnement, Santé, Education, etc.) ou au niveau décentralisé. Les utilisateurs pourront donc avoir directement accès à ces entrepôts/magasins via différents postes de travail d'un réseau ou via Internet.

Ce système reposera sur une base de données consolidées qui inclut des données de référence, de suivi des indicateurs et variables socio-économiques. Il comprend des modules de reportage, de

gestion et d'analyse des données ainsi que des outils d'aide à la décision pour les utilisateurs. Des règles et procédures précises régiront les interactions entre utilisateurs et données.

L'information et les données du système vont provenir essentiellement des sources de données déjà existantes. Il s'agit principalement des sources de données primaires (***Esam, Eds, Rgph, Esps, Quid, Mics, etc.***) et secondaires (Indicateurs ***Badis, Bdglcp, Bdv, etc.***) déjà disponibles à la DPS/ANSD, au niveau des ministères sectoriels, autres organismes et dans les programmes d'envergure de lutte contre la pauvreté.

Ces sources de données constituent des systèmes opérationnels; ils seront donc en amont du système d'information/entrepôt.

Le système entrepôt est fait d'un ensemble de sous-systèmes qui interagissent en échangeant des informations en utilisant une structure commune de dimensions et faits harmonisés (Cf. annexe)

Il sera prévu l'élaboration de protocoles d'échanges d'informations, pour définir les rôles et responsabilités des partenaires de l'OPCV et un plan d'actions prioritaires DPS/ANSD (Cf. annexe 6).

Cette architecture de l'OPCV devra permettre d'atteindre les principaux résultats résumés dans le cadre logique ci-après.

2.6 CADRE DE RESULTATS

OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)				
Objectif global	Sous objectif	EFFETS	Effets recherchés	Indicateurs d'effet
Créer un cadre permanent de suivi et de prise de décision sur : (i) l'évolution des conditions de vie des populations, (ii) l'impact des politiques, programmes et projets sur la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le Développement	Faciliter la mise en place et la gestion des bases de données sur la pauvreté, les conditions de vie des populations et le développement humain		Les politiques, projets et programmes globaux et sectoriels sont inspirés des informations issues du système de suivi des indicateurs relatifs aux conditions de vie, la pauvreté et les ODD	Les informations sur les conditions de vie, la pauvreté et les ODD sont exploitées dans les documents de planification et de suivi des politiques
Composante 1				
Suivi et analyse des tendances des conditions de vie et de la pauvreté				
Produits recherchés	Indicateurs de succès	Activités majeures		Apports
<u>Produit N°1</u> Profil et tendances de la pauvreté établis à partir des données administratives sur les conditions de vie	- Liste des indicateurs est définie - Tableaux de bord sur les indicateurs sociaux disponibles - Données de base sur les indicateurs disponibles - Rapports sur les indicateurs disponibles - Rapports thématiques sur la pauvreté disponibles	- Finalisation de la liste d'indicateurs de laSRP (PSE) et des ODD		
		- Elaboration de tableaux de bord social au Sénégal incluant les indicateurs de la SRP et des ODD		
		- Recueil et validation des données secondaires de source sectorielle		
		- Analyse des données existantes et établissement de rapports		
		- Analyse annuelle des tendances macroéconomiques et leur impact sur les conditions de vie		
<u>Produit N°2</u> Profil et tendances de la pauvreté sont suivis à partir des données d'enquêtes sur les conditions de vie et de la pauvreté	- Rapports thématiques édités - Données de panel disponibles - Dispositif d'alerte existant - Rapports de progrès sur les ODD et DHD établis - Profils régionaux des conditions de	- Mise en place d'un système permanent et intégré d'enquêtes sur le suivi des conditions de vie, combinant une succession d'enquêtes lourdes et légères permettant de générer des données panel		
		- Analyse approfondie des données d'enquête menant à des rapports thématiques		

OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)				
Objectif global	Sous objectif		Effets recherchés	Indicateurs d'effet
Créer un cadre permanent de suivi et de prise de décision sur : (i) l'évolution des conditions de vie des populations, (ii) l'impact des politiques, programmes et projets sur la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le Développement	Faciliter la mise en place et la gestion des bases de données sur la pauvreté, les conditions de vie des populations et le développement humain	EFFETS	Les politiques, projets et programmes globaux et sectoriels sont inspirés des informations issues du système de suivi des indicateurs relatifs aux conditions de vie, la pauvreté et les ODD	Les informations sur les conditions de vie, la pauvreté et les ODD sont exploitées dans les documents de planification et de suivi des politiques
Composante 1 Suivi et analyse des tendances des conditions de vie et de la pauvreté				
Produits recherchés	Indicateurs de succès		Activités majeures	Apports
	vie disponibles -Profil genre des conditions de vie disponible		- Conception et mise en place d'un dispositif d'alerte auprès des autorités régionales et nationales en partenariat avec les réseaux ONG et associations pour anticiper des situations de crise;	
			- Appui aux régions pour l'établissement de profils régionaux de conditions de vie et de la pauvreté;	
			- Appui à la rédaction des rapports de progrès sur les ODD en partenariat avec la Direction de la planification;	Un montant de 15 000 \$US est prévu pour l'appui à l'élaboration du 3 ^{ème} rapport de progrès sur les ODD
			-Participation à la rédaction de certains rapports DHD et, à terme, sa prise en charge dans une perspective d'appropriation nationale et de pérennisation	
			- Etude d'une meilleure intégration des variables environnementales dans les enquêtes sur les conditions de vie	
			- Etude d'une meilleure intégration de la perspective genre dans les enquêtes sur les conditions de vie.	

OBJECTIF DE DEVELOPEMENT DURABLE (ODD)				
Objectif global	Sous objectif	EFFETS	Effets recherchés	Indicateurs d'effet
Créer un cadre permanent de suivi et de prise de décision sur : (i) l'évolution des conditions de vie des populations, (ii) l'impact des politiques, programmes et projets sur la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le Développement	Renforcer et fédérer les mécanismes de suivi des politiques, programmes et projets de développement		Création de synergies entre les parties prenantes des politiques, programmes et projets pour assurer une planification et un suivi adéquats des allocations de ressources par rapport aux extrants et impacts attendus	Niveau de participation des partenaires au réseau de suivi: Ratio budget/indicateurs
Composante 2 Suivi de l'exécution des politiques, programmes et projets				
Produits recherchés	Indicateurs de succès	Activités majeures		Apports
Produit N°3 Résultats de suivi d'exécution des politiques, programmes et projets disponibles	-Un tableau de bord synthétique sur l'état d'exécution des PPP est disponible périodiquement -Taux de réalisation des PPP (projets DP/MEF et prévisions investissements du PIP) -Nb. de rapports disponibles dans les délais	- Identification et recueil des informations pertinentes des structures impliquées dans le suivi des programmes publics et dans l'exécution et le suivi budgétaire (Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté, Cellule de suivi du Ministère du développement social, PNDL, direction du PAREP, Direction du budget, DDI, DCEF etc.) -Elaborer u tableau de bord stratégique sur les PPP		
	- Montant et % des engagements par la DDI,DB/MEFP			
	- Rapports annuels sur les PPP des cellules de suivi du SRP, du CS/MFFDS et des directions de la planification et des stat. Des MT	- Analyse et appui à la diffusion des résultats de suivi au niveau national		

OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)				
Objectif global	Sous objectif	EFFETS	Effets recherchés	Indicateurs d'effet
Créer un cadre permanent de suivi et de prise de décision sur : (i) l'évolution des conditions de vie des populations, (ii) l'impact des politiques, programmes et projets sur la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le Développement	Contribuer à la mise en place un dispositif d'évaluation des politiques et programmes sur la stratégie de réduction de la pauvreté		Amélioration des capacités de mesure de l'impact des politiques et programmes de réduction de la pauvreté	Capitalisation des leçons tirées des rapports d'évaluation dans la formulation de nouveaux programmes et projets
Composante 3				
Evaluation d'impact des politiques et programmes				
Produits recherchés	Indicateurs de succès	Activités majeures		Apports
<u>Produit N°4</u> Les mesures d'impact des politiques et programmes sont déterminées et analysées	- Base de données mise à jour - Modèle macroéconomique mise en place - Programmes mieux adaptés aux besoins des populations cibles	- Etudes d'évaluation d 'impact de certaines politiques de la SDR en partenariat avec la Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté;		
		-Etudes d'évaluation d'impact de programmes majeurs de lutte contre la pauvreté en partenariat avec la Cellule de suivi opérationnel -Elaboration du modèle MCS nationale et régionale (CSPLP/DPS)		Appui financier de l'ex AFDS
		Adoption de la programmation concertée des systèmes d'évaluation et d'enquêtes des programmes et projets		

OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)				
Objectif global	Sous objectif	EFFETS	Effets recherchés	Indicateurs d'effet
Créer un cadre permanent de suivi et de prise de décision sur : (i) l'évolution des conditions de vie des populations, (ii) l'impact des politiques, programmes et projets sur la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le Développement	Contribuer à la mise en place un dispositif d'évaluation des politiques et programmes sur la stratégie de réduction de la pauvreté		Amélioration des capacités de mesure de l'impact des politiques et programmes de réduction de la pauvreté et de projection en matière de SRP	Capitalisation des leçons tirées des rapports d'évaluation dans la formulation de nouveaux programmes et projets
Composante 3				
Evaluation d'impact des politiques et programmes				
Produits recherchés	Indicateurs de succès	Activités majeures		Apports
<u>Produit N°5</u> Projection des impacts des politiques et programmes sur les conditions de vie et recommandations de stratégies et de politiques d'ajustement	- Modèle macroéconomique mis en place et opérationnel - Nb de recommandations adoptées par les décideurs	- Etude d'impact par l'utilisation du modèle maison de prévision macroéconomique de la DPS/ANSD, projections d'impacts sur les conditions de vie		
		- Amélioration et mise à jour régulière de la base de données nécessaire pour utiliser le modèle de prévision/simulation macroéconomique (IMMPA) en partenariat avec le Service de prévision macroéconomique de l'ANSD et du CREA		
		- Amélioration et mise à jour régulière de la base de données pour utiliser les modèles de prévision de la production et des revenus agricoles en partenariat avec l'ISRA/BAME		

OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)				
Objectif global	Sous objectif	EFFETS	Effets recherchés	Indicateurs d'effet
Créer un cadre permanent de suivi et de prise de décision sur : (i) l'évolution des conditions de vie des populations, (ii) l'impact des politiques, programmes et projets sur la Stratégie de SRP et les ODD	Mettre en place un système d'information fonctionnel en partenariat avec les différentes parties prenantes du système de suivi		Capacités renforcées des parties prenantes de l'OPCV à animer le système d'information sur les politiques et programme de réduction de la pauvreté	Niveau de participation des partenaires à l'OPCV Niveau d'utilisation des données du système dans la prise de décision sur les politiques et programmes
Composante 4 Mise en place et animation du système d'information				
Produits recherchés	Indicateurs de succès	Activités majeures		Apports
<u>Produit N°6</u> Un système d'information fonctionnel comprenant des utilisateurs formés, des procédures opérationnelles, des bases de données fiables et une infrastructure de support adéquat	- Base de données harmonisées mise en place et accessible - Rapports édités au plan national et régional dans les délais - Résultats et rapports d'indicateurs plus fiables - Réseau des parties prenantes de l'OPCV fonctionnel Taux de fréquentation du système	-Mise en place d'un entrepôt de données «data warehouse») et de magasins de données «data marts») dans certaines structures partenaires pour stocker et gérer les bases de données sur les conditions de vie de manière harmonisée et coordonnée -Mise à disposition des informations aux utilisateurs intéressés - Eclatement de la Live Data Base (LDB) en 3 LDB - Mise à jour de la Base de données géo-référencée de lutte contre la pauvreté, (BDGLCP) - Numérisation des districts de recensement - Mise à jour d'un site web/portail de l'OPCV pour un accès plus rapide et plus convivial des utilisateurs intéressés, -Mise en place de liens avec les sites web des structures partenaires de 1 'OPCV		Le coût de la phase pilote estimé à 300 000 \$US a été pris en charge par le PNUD Les équipements ont été financés par l'ex AFDs pour un montant de 101 600 \$US , (détails du financement cf. Budget)

OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)				
Objectif global	Sous objectif	EFFECTS	Effets recherchés	Indicateurs d'effet
Créer un cadre permanent de suivi et de prise de décision sur : (i) l'évolution des conditions de vie des populations, (ii) l'impact des politiques, programmes et projets sur la Stratégie de SRP et les ODD	Mettre en place un système d'information fonctionnel en partenariat avec les différentes parties prenantes du système de suivi		Capacités renforcées des parties prenantes de l'OPCV à animer le système d'information sur les politiques et programme de réduction de la pauvreté	Niveau de participation des partenaires à l'OPCV Niveau d'utilisation des données du système dans la prise de décision sur les politiques et programmes
Composante 4 Mise en place et animation du système d'information				
Produits recherchés	Indicateurs de succès	Activités majeures		Apports
<u>Produit N° 7</u> Capacités techniques des principaux acteurs de l'observatoire renforcées	-Un programme de formation des cadres de l'ANSD, des structures impliquées dans l'observatoire mis en œuvre -Programme d'appui aux structures sectorielles	- Formation continue des cadres et techniciens de l'ANSD, y compris des membres de la CCG, en méthodes statistiques, en analyse économique et sociale des conditions de vie, en TI et SI ainsi qu'en communication avec l'appui de consultants nationaux et internationaux		
		- Mise en place d'un support technique et contribution à la formation continue dans ces domaines des cadres et des techniciens des structures nationales, des structures régionales et de certaines structures de la société civile		
		- Appui aux structures sectorielles pour l'amélioration de certaines données secondaires sur les conditions de vie dans des domaines importants où on observe des faiblesses		
		- Etablissement d'un recueil de méthodologies et formation en matière de dispositif statistique à mettre en place pour la collecte et d'analyse de données sur les conditions de vie ainsi que pour des évaluations ex post ou ex ante conduites par d'autres structures nationales, des structures régionales et certaines structures de la société civile		

OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)				
Objectif global	Sous objectif	EFFETS	Effets recherchés	Indicateurs d'effet
Créer un cadre permanent de suivi et de prise de décision sur : (i) l'évolution des conditions de vie des populations, (ii) l'impact des politiques, programmes et projets sur la SRP et les ODD	Améliorer la dissémination de l'information en favorisant un dialogue participatif sur les politiques entre les différentes parties prenantes		Capacités des acteurs renforcées pour le dialogue sur les politiques, projets et programmes de lutte contre la pauvreté	Degré d'accessibilité aux informations de l'OPCV, niveau d'implication des acteurs dans le dialogue et degré de prise en compte des recommandations des fora
Composante 5 Plaidoyer et dialogue autour de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et des ODD				
Produits recherchés	Indicateurs de succès	Activités majeures		Apports
<u>Produit N°8</u> Mécanisme de dialogue participatif entre les différents acteurs établi et alimenté par les informations diffusées par l'observatoire	-Rapport d'activité OPCV disponible -Rapports d'enquêtes diffusés - Base de données sur les partenaires au développement mise en place et accessible - Etendue et régularité de la tenue du Forum annuel et ateliers d'échange sur les conditions de vie et la pauvreté -Taux d'accès aux bases de données de l'OPCV -résultats Enquête de satisfaction	- Diffusion des résultats des activités de suivi-évaluation et donner un accès plus ou moins sélectif à l'entrepôt de données (data warehouse)		Le projet finance un montant de 16 000 \$US pour l'organisation d'ateliers de lancement de l'OPCV, de validation et de diffusion des produits de l'OPCV
		- Actions de plaidoyer en fournissant (i) des informations de base sur la situation des conditions de vie et de la pauvreté pour aider une structure nationale à convaincre un bailleur de l'importance de financer telle action dans telle région auprès de tel groupe (ii) des résultats de prévision et de simulation pour aider les décideurs à s'orienter		
		- Mise en place d'une base de données intégrée sur les partenaires au développement et en donnant un accès facile à cette base via internet		
		-Animation des forums et des ateliers d'échange au niveau central et régional, entre autres sur les stratégies, les politiques et les programmes affectant les conditions de vie et le développement humain, -tenue d'ateliers thématiques notamment sur le genre		

3 CADRE INSTITUTIONNEL

3.1 CONTEXTE LEGAL

La configuration du dispositif institutionnel et organisationnel de l'OPCV suppose : (i) un statut juridique qui confère une personnalité morale propre, ouverte à toutes les parties prenantes (ii) une structure organisationnelle efficiente, des procédures de gestion transparentes et des mécanismes de financement efficaces, (iii) un cadre d'ancrage institutionnel stabilisé et efficace, qui dispose de ressources humaines qualifiées (iii) une capacité de mobilisation et d'absorption d'importantes ressources financières, gérées de manière rationnelle, (iv) des actions pertinentes et intégrées, à travers des partenariats institutionnels et des synergies techniques, (v) un ancrage dans le dispositif de la décentralisation.

A cet égard, le paysage juridique du Sénégal offre un cadre réglementaire et institutionnel qui peut répondre à ces exigences¹.

L'OPCV a le statut d'une structure associative qui traduit mieux le profil du partenariat public privé qui est au cœur du projet de l'OPCV. Ce cadre réglementaire lui offre : (i) plus de souveraineté aux organes de l'OPCV, (ii) une plus grande souplesse dans la gestion et le pilotage et (iii) une large autonomie du cadre institutionnel, (iii) enfin, et surtout, elle garantit une plus grande stabilité institutionnelle, sur une base contractuelle et démocratique avec un partenariat plus poussé entre parties prenantes de l'OPCV.

Au plan opérationnel, l'OPCV a été créé le mardi 28 octobre 2014 à Dakar, à l'issue d'une Assemblée générale (AG) constitutive, sous la présidence du Directeur de cabinet du Ministre délégué au Budget. L'AG a procédé à la mise en place de son bureau constitué de 12 membres répartis comme suit :

Composition du bureau de l'OPCV (Comité de pilotage)	
<u>Administration</u>	
- Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)	3
- Direction générale de la Planification et des Politiques Economiques (DGPPES)	
- Cellule de Suivi Opérationnelle des Programmes de Lutte contre la Pauvreté (CSO/PLCP)	
<u>Société civile</u>	
- Fédération des Associations de Femmes Sénégalaises (FAFS)	3
- Collectif national de la Société Civile Pour la Lutte Contre la Pauvreté (COLUPAS)	
- Conseil des ONG d'Appui au Développement (CONGAD)	
<u>Organisations professionnelles des employeurs</u>	
- Confédération nationale des Employeurs du Sénégal (CNES)	2
- Conseil National du Patronat du Sénégal (CNP)	
<u>Organisations professionnelles des travailleurs</u>	
- Confédération nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS)	2
- Confédération nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS/FC)	
Union des Associations d'Elus Locaux (UAEL), représentant les Elus locaux	1
Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) représentant les Chambres consulaires	1
TOTAL	12

¹ En particulier le dispositif légal : (i) la loi 90 07 relative à l'organisation et au contrôle des entreprises du secteur para public, (ii) la loi 68 08 sur les Associations et (iii) la loi 95-11 du 7 avril 1995 sur la fondation d'utilité publique et (iv) le statut de GIE..

Le bureau de l'AG aura également la charge de conduire la procédure de recrutement du Coordonnateur par appel à candidature.

Les principaux cadres de la cellule de coordination et de gestion (CCG) seront recrutés par le coordonnateur de l'OPCV, en rapport avec des membres désignés du bureau de l'OPCV. Le principe de l'appel à candidature doit être et resté comme la règle pour assurer à l'OPCV des ressources humaines de qualité. Toutefois, le recrutement du Coordonnateur de la CCG de l'OPCV sera formalisé par un acte administratif à l'approbation des pouvoirs publics.

3.2 ANCRAGE INSTITUTIONNEL

Pour le démarrage de ses activités, l'ANSD sera la structure d'ancrage de l'OPCV. Cette option est justifiée, d'abord, par la position de point focal de l'ANSD tout au long du processus de mise en place de l'OPCV. Ensuite, l'ANSD occupe une place centrale dans le Système statistique national (SSN) et dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Développement de la Statistique (SND). Enfin, de par son rôle de coordonnateur du SSN, l'ANSD fera bénéficier l'OPCV d'une part, des synergies avec les autres composantes du SSN et, d'autre part, de son support scientifique, technique et logistique.

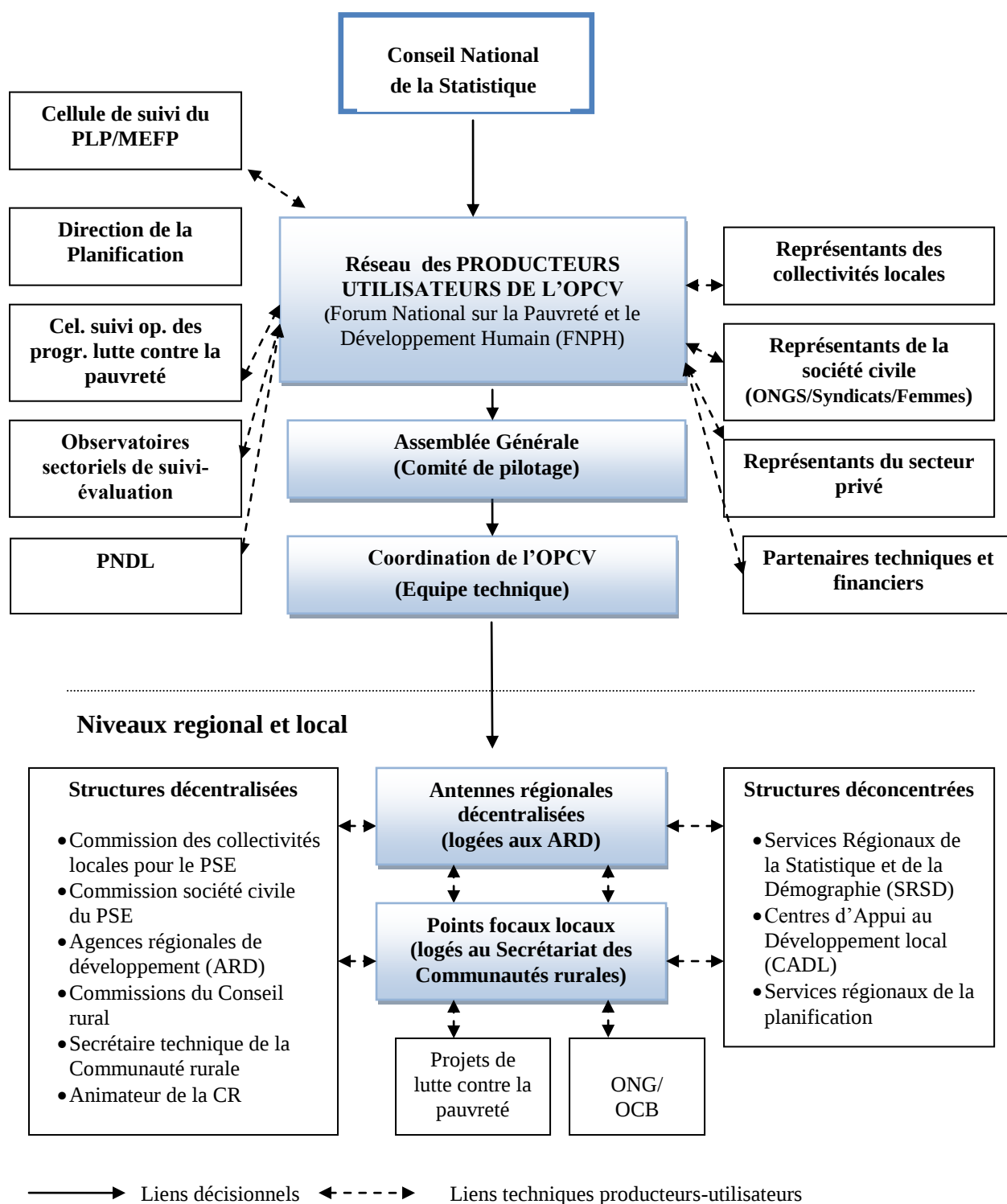
3.3 MECANISMES DE COORDINATION ET D'ANIMATION

Pour les besoins de pilotage et de mise en œuvre du plan de travail de l'OPCV, il est mis en place les organes suivants :

- L'Assemblée Générale (AG) qui constitue l'organe souverain de l'Observatoire ;
- Le Bureau Exécutif de l'AG qui fait office de Comité de Pilotage;
- La Cellule de coordination et de gestion qui assure les fonctions de coordination, d'animation, de gestion financière et comptable de l'OPCV. Elle constitue l'organe exécutif chargé de la mise en œuvre de la feuille de route.

En vue d'assurer son intégration au nouveau dispositif du SSN, il est prévu une représentation de l'OPCV comme structure ressource, au Conseil national de la statistique (CNS). L'architecture institutionnelle proposée pour l'OPCV est représentée dans la figure suivante :

Figure 1 : Architecture institutionnelle de l'OPCV



3.4 ORGANES DE L'OPCV

3.4.1 L'ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale est l'organe souverain de l'OPCV. A ce titre, elle est chargée de définir les grandes orientations stratégiques de l'OPCV et d'évaluer les progrès accomplis. Elle approuve les plans de travail et projets de budgets de l'OPCV et contrôle le respect du planning et des réalisations par rapport aux objectifs assignés et discute des rapports d'audit comptable et financier. Elle se réunit au moins une fois par an, Elle élit les membres du bureau et contrôle ses activités. (Composition cf. annexe).

3.4.2 LE COMITE DE PILOTAGE (BUREAU DE L'AG)

Le bureau de l'AG, qui fait office de comité de pilotage de l'OPCV, a pour missions, entre deux sessions de l'AG, d'assurer les prérogatives dévolues à celle-ci et le suivi de l'application des décisions prises au niveau de l'Assemblée générale.

Il élit en son sein un président et un vice-président qui le supplée en cas d'empêchement. Son secrétariat est assuré par le responsable de la cellule de coordination et de gestion (CCG).

Au sein du comité de pilotage, il est institué un comité technique ad hoc, ouvert à des experts en cas de besoin (chercheurs, universitaires et personnes ressources qualifiées). Il assure le rôle de conseil scientifique du Comité de pilotage de l'OPCV. Il est présidé par le Président du bureau ou, en cas d'empêchement, par le vice adjoint du bureau.

3.4.3 LE FORUM NATIONAL SUR LA PAUVRETE ET LE DEVELOPPEMENT HUMAIN (FNPH)

Le Forum National sur la Pauvreté et le Développement Humain (FNPH) est un cadre de présentation, de validation et de dissémination, dans une approche participative, des résultats provisoires de l'OPCV par l'organisation de consultations élargies avec les Ministères, la société civile, les partenaires au développement, les ONG et associations. Ce forum est un cadre d'échanges autour des actions et des résultats de programmes, il doit permettre la validation populaire des informations produites et une meilleure diffusion de l'information destinée aux acteurs et un recueil exhaustif des besoins des populations. Le Forum peut être programmé au moins une fois par an. Il est co-présidé par un représentant du Ministère en charge de la Planification ou du développement social et un Représentant de la société civile. Il est composé des membres suivants :

- Les membres de l'AG de l'OPCV,
- Les bénéficiaires de la mise en place de l'OPCV,
- Représentants des Observatoires/systèmes d'information parties prenantes,
- Les médias pour leur rôle dans la transmission et la vulgarisation de l'information sur les programmes de lutte contre la pauvreté
- Le réseau des utilisateurs /producteurs de statistiques.

3.4.4 LA CELLULE DE COORDINATION ET DE GESTION DE L'OPCV (BUREAU EXECUTIF)

Pour conduire efficacement les actions de coordination et d'animation, une cellule de coordination et de gestion de l'OPCV est mise en place. Elle a quatre fonctions prioritaires :

- (i) Fonction de coordination des actions de partenariat, de maîtrise d'ouvrage et de plaidoyer,
- (ii) Fonction d'animation et de renforcement de capacités des membres du réseau OPCV,
- (iii) Fonction technique de mise en place de système d'information, d'études et d'analyses et de suivi évaluation,
- (iv) Fonction gestion financière et comptable.

Afin d'assurer le maximum d'efficacité à la cellule, les principes de flexibilité et du faire faire sont privilégiés dans son approche.

Ainsi, dans un premier temps, pour permettre à l'OPCV de se concentrer entièrement sur les fonctions technique et d'animation, la fonction de gestion financière et comptable de l'OPCV est confiée pour la 1^{ière} année, sous forme de contrat de prestations de services, à l'ANSD.

La Cellule de Gestion et de Coordination de l'OPCV, est provisoirement installée dans les locaux de l'ANSD. Elle est chargée de superviser une équipe composée d'un responsable en suivi & Evaluation, de 4 chefs de pôles d'études appuyés par une équipe d'une douzaine (12) de cadres spécialisés.

En vue d'impulser une dynamique à l'OPCV et livrer rapidement des résultats concrets et utiles, l'équipe est pluridisciplinaire dans sa composition pour répondre au caractère multidimensionnel du phénomène de pauvreté. Ces spécialistes ont un niveau minimum de Master ou DESS et au minimum 5 ans d'expérience professionnelle pertinente. Ils devraient être engagés comme contractuels ou agents de l'ANSD mis à disposition avec des conditions salariales et avantages suffisamment motivants² et une évaluation sur la performance.

Le Coordination pourra également faire appel à des consultants nationaux pour des besoins de compétences complémentaires ainsi qu'à des consultants internationaux pour des conseils méthodologiques et des formations spécifiques.

3.5 PROCESSUS DE DECENTRALISATION DE L'OPCV

Plusieurs régions ont indiqué leur souhait de mettre en place un observatoire régional sur le développement économique et social dans leur région. Les structures concernées sont, d'une part le Comité régional de pilotage dont le président est le Gouverneur et qui bénéficie des services déconcentrés de l'ANDS et, d'autre part, le Conseil régional dont le Président est assisté par les services de l'Agence Régionale de Développement (ARD).

Ces responsables des collectivités locales (CL) expriment le besoin de disposer de banques de données centralisées sur leur collectivité locale et d'outils de planification et de suivi opérationnel des interventions ; ils souhaitent également disposer d'indicateurs sur la qualité des projets et programmes et leur impact sur le développement économique et social de leur CL.

L'OPCV pourra alors satisfaire ces demandes par la constitution progressive de dispositifs décentralisés aux niveaux communautaire, voire départemental. Ce dispositif pourrait en

² Le niveau de salaire proposé devra être indexé sur celui du secteur privé afin de minimiser les risques de rotation des ressources humaines de qualité.

particulier, (i) donner accès via Internet à l'entrepôt de données de l'OPCV; (ii) faire en sorte que les données dans l'entrepôt soient désagrégées sur une base régionale, pour que les services techniques concernés (ARD, Antenne ANSD) soient en mesure d'extraire et de télécharger les données qui intéressent leur région; (iii) appuyer les services régionaux en termes de formation et d'appui technique ; (iv) contribuer à la coordination et à l'harmonisation des observatoires régionaux. Inversement, les observatoires régionaux contribueront à la collecte, la validation, l'analyse et au transfert au niveau national des données régionales.

La stratégie de décentralisation de l'OPCV devra en conséquence s'articuler au dispositif du PNDL par souci de cohérence et s'intégrer aux structures décentralisées des CL dans une perspective de pérennisation³.

A ce titre, l'architecture décentralisée de l'OPCV devra combiner à la fois une dimension institutionnelle et une dimension technique d'appui opérationnel.

- ❑ La logique institutionnelle devra contribuer à conforter le processus de décentralisation en cours par la responsabilisation des organes de la CL, la mobilisation de leurs acteurs et l'implication des populations locales. Aussi, la décentralisation de l'OPCV devra avoir comme (i) point d'ancrage régional l'ARD rénovée qui dispose déjà d'un staff de qualité et d'un dispositif de suivi évaluation (ii) la communauté rurale dotée de commissions techniques (finances, santé, éducation, domaniale etc.) assisté d'un secrétaire communautaire et bientôt d'un animateur communautaire⁴.
- ❑ La logique technique devra permettre de mettre à profit les compétences techniques des services déconcentrés liés aux axes prioritaires de la SRP (agriculture, éducation, santé hydraulique etc..) et au premier chef, le service régional de la statistique. Aussi l'OPCV devra –t-il s'appuyer en priorité sur le service régional de la statistique et sur les CADL au niveau communautaire.

Il est clair que la mise en place de ces antennes régionales et des points focaux communautaires se fera de manière progressive, au fur et à mesure du renforcement des moyens humains, matériels et financiers des services de l'ARD et de la capacité de son staff. Dans ce cadre, il sera important que le Service régional de la statistique joue le rôle d'appui technique. Ainsi, nous proposons que le secrétariat technique du comité de pilotage régional soit assuré par le service régional de la statistique.

Les activités seront ainsi réparties :

- Les activités de traitement, de normalisation, de contrôle de qualité et de méthodologies seront du ressort de ce service,
- Les activités de collecte, de diffusion ainsi que les orientations générales du dispositif seront du ressort des CL, comme principaux producteurs-utilisateurs des services de l'OPCV

En tout état de cause, il sera important dès la conception de l'OPCV d'intégrer la dimension régionale tant dans la conception des enquêtes que des bases de données, des analyses et des

³ Cf. Note contribution sur le volet décentralisation de l'architecture institutionnelle à la mission IDEA (Nov. 2006) réalisée par Pape Touty SOW et que le rapport ne mentionne pas en bibliographie.

⁴ En cours de mise en place par le PNDL

possibilités de transfert d'information. De plus, il serait souhaitable d'envisager dès maintenant un partenariat stratégique avec une région pilote comme celle de Tambacounda⁵ où l'UNICEF a mis en place un système décentralisé afin d'identifier les défis de l'articulation entre les niveaux national et régional et de tester différentes modalités d'organisation opérationnelle de l'OPCV.

Les structures concernées sont, d'une part le Comité régional de pilotage dont le président est le Gouverneur et qui bénéficie des services régionaux de la statistique (SRS), démembrement de l'ANSD au niveau régional et, d'autre part, le Conseil régional dont le Président est assisté par les services de l'Agence Régionale de Développement (ARD).

3.6 RISQUES ET CONTRAINTES

La mise en œuvre de tout projet implique automatiquement une part de risques à gérer tout au long de la durée du projet. Dans le cas de la mise en place de l'OPCV, il s'agira plutôt de minimiser les risques suivants :

Risques	Mesures d'atténuation
Manque de coopération de certains Ministères et organismes lors du recueil des données ;	Politique de sensibilisation et d'implication Négociation et signature de protocole de collaboration
Mauvaise expression des besoins pour certains acteurs impliquant une prise en charge biaisée de leurs préoccupations	Renforcement des capacités des acteurs et simplification et harmonisation des outils
Difficulté du secteur public à conserver un personnel qualifié durant la phase critique d'exécution du projet	Politique de motivation des RH liée à la performance
Manque d'ouverture et de souplesse de l'offre par rapport aux besoins des parties prenantes ;	Enquête de satisfaction auprès des parties prenantes
L'insuffisante autonomie scientifique et technique de l'OPCV par rapport à l'environnement politique	Rendre autonome au plan institutionnel les organes de l'OPCV et faire jouer au comité technique son rôle de validation scientifique
Défaut d'articulation des activités avec les autres systèmes d'information sur la pauvreté;	Assurer une coordination effective avec le comité du SSN
Un important décalage entre les plans d'actions et la mobilisation de ressources	Adapter les plans de travail à CT (???) aux ressources disponibles et obtenir des engagements sur le M<
Inexistence de capacité d'autofinancement de l'OPCV et irrégularité des subventions provenant de l'Etat	Mettre en place un plan de mobilisation de ressources propres et anticiper les décalages des subventions publiques

En vérité, l'ensemble de ces risques pourront être maîtrisés si toutes les parties prenantes des niveaux stratégiques, fonctionnels et techniques sont impliquées dans la conduite de l'OPCV. Cette démarche **participative** permettra une meilleure appréhension des risques et une veille continue qui en minimise les effets négatifs.

Par ailleurs, des contraintes majeures seront sûrement rencontrées lors de l'exécution du projet, il s'agit de :

- la coordination des actions des différents partenaires techniques et financiers (bailleurs) ;

⁵ L'UNICEF a déjà engagé un réseau pilote avec le système DEV-INFO.

- la mise en œuvre des procédures de financement (célérité des décaissements) ;
- recrutement des ressources humaines adéquates (pour l'implantation du Système d'information et le fonctionnement de l'OPCV).

La longue expérience de l'ANSD en matière de collecte, de traitement et de diffusion de données laisse penser qu'elle pourra appuyer l'OPCV au démarrage de ses activités pour faire face à ces risques et contraintes.

3.7 SYSTEME DE SUIVI & EVALUATION ET DE RAPPORTAGE

Le système de suivi-évaluation sera orienté vers le processus de prise de décision. Les activités de ce système permettront de renseigner les membres du comité de pilotage sur la réalisation des plans d'actions et l'atteinte des objectifs de l'OPCV et en conséquence sur son efficacité et son efficience. Il permettra également d'alerter les responsables sur d'éventuels insuffisances ou blocages pour la prise de mesures correctives nécessaires.

Dans ce cadre, les objectifs poursuivis consisteront à : (i) suivre la progression des activités de l'observatoire et de rendre compte des résultats d'exécution des différentes composantes, (ii) déterminer la pertinence et l'effet des activités réalisées et leur impact, et (iii) tirer des enseignements pour le travail de planification des activités de l'observatoire.

Le système adoptera une approche participative fondée sur : (i) la prise en compte des besoins des acteurs, (ii) l'appropriation par l'ensemble de ces acteurs et (iii) le partage d'outils standardisés afin de faciliter l'exploitation et l'analyse concertée des données.

A cet effet, un manuel de procédures sera élaboré pour décrire clairement les rôles et responsabilités des parties prenantes de l'OPCV.

Dans ce contexte, le système de suivi évaluation sera bâti autour de trois axes :

- le suivi de la mise en œuvre des activités de l'observatoire ;
- l'évaluation de l'impact d'un tel outil sur le suivi des conditions de vie et de la pauvreté ;
- le reporting (rapport d'activités).

3.7.1 SUIVI DE L'EXECUTION

Les activités de suivi évaluation comprennent les réunions et missions de suivi, les réunions du Comité de pilotage chargé de contrôler le respect du planning et des réalisations par rapport aux objectifs assignés et d'évaluer les progrès accomplis.

Le Cadre de résultats définis dans le Document du projet constitue un point de départ pour le système. Les indicateurs définis pour chacune des Composantes (cf. cadre de résultats) seront suivis durant la mise en œuvre du projet, et les résultats obtenus seront mesurés. A cet égard la Cellule de Coordination et de gestion (CCG) proposera au Comité de Pilotage des indicateurs objectivement vérifiables.

3.7.2 EVALUATION

L'évaluation de l'observatoire par rapport aux objectifs qui lui sont assignés sera réalisée sous plusieurs formes :

- Une évaluation par la Cellule de Coordination et de Gestion de l'Observatoire. Elle sera annuelle et fera le point sur (i) l'état d'exécution des activités planifiées en mettant en exergue les difficultés d'ordre opérationnel rencontrées et les enseignements à en tirer, et (ii) les résultats obtenus au cours de l'exercice concerné. La méthodologie appropriée est celle de l'autoévaluation participative dans laquelle les responsables de l'observatoire joueront un rôle majeur. Les résultats de cet exercice seront pris en compte dans les bilans annuels du projet ;
- Une évaluation des performances de l'observatoire sous forme d'enquêtes de satisfaction de la demande auprès de ses clients ;
- Une évaluation d'impact qui cherchera à cerner les variables relatives aux indicateurs d'effets et d'impact de l'observatoire sur le suivi des conditions de vie et de la pauvreté sur la base des Indicateurs objectivement vérifiables.

3.7.3 REPORTING

Pour ce qui concerne les activités de suivi, des rapports d'activités seront produits sur une base trimestrielle et annuelle par les responsables des différentes composantes. Ces rapports porteront sur la mise en œuvre des activités, et un bilan annuel qui permettront : (i) d'évaluer les progrès enregistrés sur le plan national et au niveau régional, (ii) d'identifier les composantes et sous composantes qui fonctionnent suivant les prévisions et celles qui fonctionnent sans résultats satisfaisants, et de proposer des solutions pour remédier efficacement aux différents problèmes identifiés à tous les niveaux ; (iii) de veiller à l'application des mesures correctives nécessaires ; (iv) d'assurer la collecte et la diffusion régulière d'informations relatives à l'observatoire.

Ces rapports seront consolidés au niveau de la Cellule de Coordination et de Gestion de l'Observatoire pour produire des rapports de synthèse qui seront examinés lors des réunions de coordination de la CCG. Ces rapports seront soumis au Comité de Pilotage, aux partenaires nationaux et internationaux de l'Observatoire.

Les rapports de supervision par les responsables de la CCG et les rapports d'évaluation seront également pris en compte pour alimenter le système de suivi-évaluation.

3.8 INTRANTS ET MOBILISATION DES RESSOURCES

L'OPCV a avant tout une mission de service public par la production et la mise à disposition d'informations de suivi et d'évaluation des stratégies et programmes de réduction de la pauvreté. Dès lors, il fait partie intégrante du processus de mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté et devrait, à ce titre, bénéficier du financement public sous forme de subventions, en particulier des ressources PPTE.

L'OPCV tissera également des partenariats directs ou indirects avec diverses institutions, mais également avec l'appui des bailleurs de fonds et le secteur privé pour renforcer ses capacités de mobilisation des ressources tant financières que techniques.

D'ores et déjà, la composante développement et conception du système d'information (SI) d'un coût de **300,000\$US** est assurée par le PNUD, via le PAREP.

Les équipements de l'observatoire sont financés par l'ex Agence du Fonds de Développement Social à hauteur de **186 000 \$US** qui représentent l'équivalent d'un montant de **110 000 000 FCFA**, dans le cadre de la convention d'appui signée entre l'AFDS et le Ministère de l'Economie et des Finances.

D'autres partenaires comme la BAD, le JICA, l'Ambassade des Pays Bas et l'UE ont manifesté un intérêt pour appuyer le projet de mise en place de l'OPCV, en cohérence avec leur ligne d'intervention au Sénégal.

Il pourrait, en conséquence, être envisagé soit la mise en place d'un fonds fiduciaire multi donateurs « trust funds », option principale qui laisse une plus grande marge de pilotage à l'OPCV, soit des interventions directes des partenaires par centre d'intérêt. En tout état de cause, il sera nécessaire de mettre en place un manuel de procédures qui définit de manière consensuelle un format de reporting qui n'obligerait pas l'OPCV à dresser des rapports par bailleur et qui préconise une intervention équilibrée des partenaires.

Eu égard au statut autonome de l'OPCV par rapport à l'Administration centrale (et au démarrage de l'ANSO), l'OPCV devrait se doter d'un Plan d'affaires (Business plan) en vue d'explorer toutes les possibilités d'auto financement au moins partiel de ses activités. Un consultant pourrait être commis pour conduire cette mission.

3.9 PERENNISATION DE L'OBSERVATOIRE

La pérennisation des activités de l'OPCV pourrait se faire à travers quatre axes :

- *Viabilité du cadre juridique et institutionnel de l'OPCV.*

Le cadre institutionnel de l'OPCV devra offrir à la fois toutes les synergies relatives à l'exploitation d'un système d'information national multisectoriel et multidimensionnel. Il devra également bénéficier d'une large autonomie qui garantit l'objectivité scientifique et la flexibilité dans la gestion des opérations.

Un autre facteur de pérennisation de l'OPCV est son statut qui devrait lui garantir à la fois l'exécution de ses missions de service public et, en même temps, permettre la fourniture de prestations à caractère marchand.

- *Viabilité financière.*

L'assurance de disposer de ressources financières suffisantes et régulières passe par :

- La garantie d'une subvention de l'Etat, compte tenu de la mission de service public assurée par l'observatoire. Cependant, cette subvention de l'Etat sera dégressive sur une période de xxx ans, allant de 100% les xxx premières

années à xxx% à partir de la xxx année et plafonnée sur la base d'un cahier de charges;

- Des prestations spécialisées de services par la valorisation de l'expertise comme sources d'autofinancement à travers une offre de services spécialisés aux bailleurs institutionnels, aux structures étatiques et autres acteurs du développement⁶. Les informations pourront être catégorisées de façon à ce que les services demandés soient offerts, soit gratuitement, soit rémunérés selon la catégorie de l'information (Valorisation des publications, études et de l'expertise de ses ressources humaines, l'exportation des services à succès de l'observatoire dans la sous-région).

▪ *Viabilité commerciale*

La viabilité commerciale sera également liée à la capacité de l'OPCV à fournir des informations utiles et dans des formes adaptées qui répondent aux besoins de ses clients par :

- La qualité de l'accès et la diversité des produits,
- Une démarche marketing auprès des clients potentiels (attractivité et accessibilité des produits),
- L'adoption de normes de qualité de classe internationale ;
- L'instauration d'une approche qualité ;
- La certification de l'OPCV.

La crédibilité et la fiabilité des informations fournies seront des facteurs de succès commercial.

▪ *Viabilité organisationnelle*

La viabilité organisationnelle dépendra des capacités de l'OPCV à :

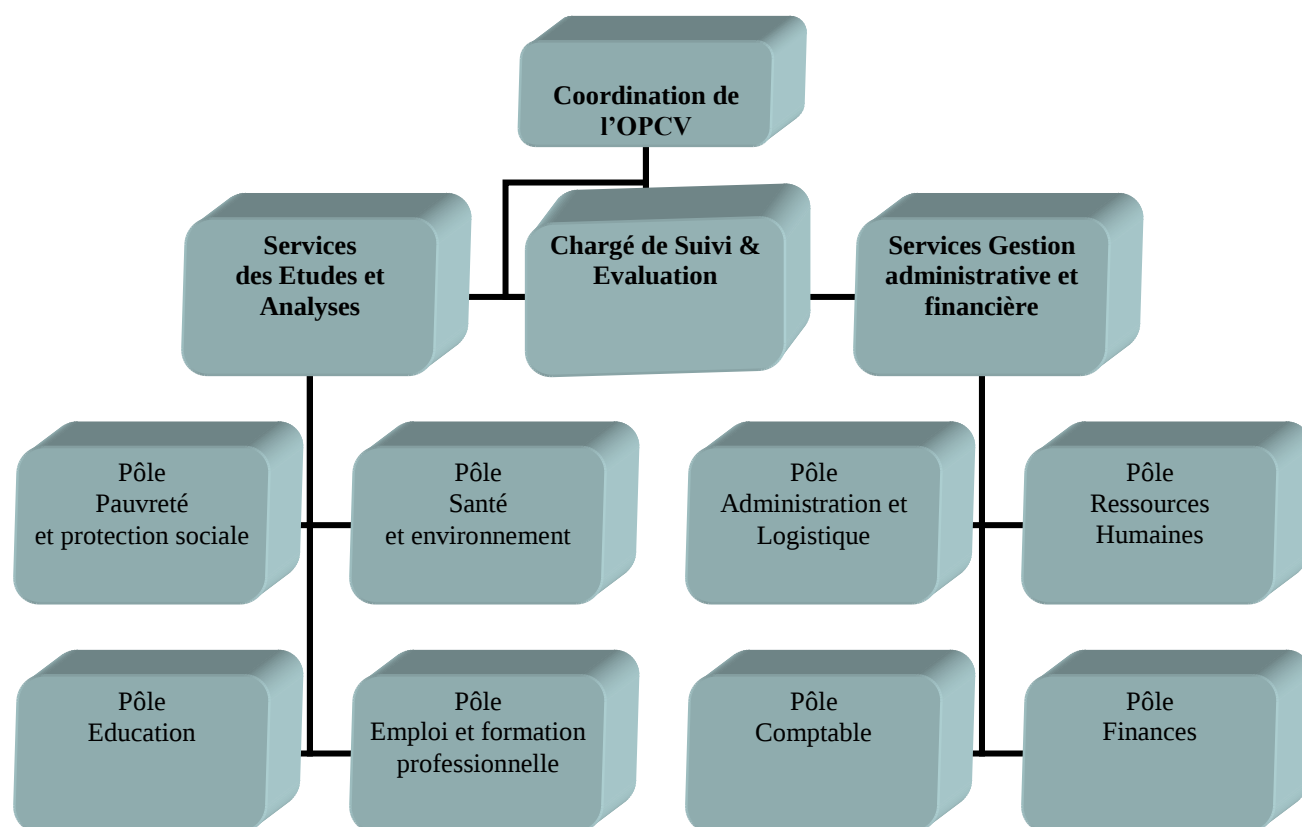
- se doter de ressources humaines de qualité avec des profils pointus dans les domaines requis ;
- assurer une coordination dynamique interne et externe (réseautage) ;
- s'ajuster aux exigences de l'environnement et aux mutations institutionnelles grâce à la flexibilité de son management ;
- offrir une formation continue à son personnel et les motiver pour éviter un fort roulement des ressources critiques ;
- accompagner la mise à niveau technique des points focaux représentés au niveau des structures sectorielles et de la société civile impliquée,
- capitaliser ses expériences et se doter d'une mémoire documentée.

Dans ce cadre, l'OPCV devra disposer d'un business plan qui lui servira de feuille de route par rapport à ses objectifs de développement et de pérennisation de ses activités.

⁶ Les dispositions nécessaires seront prises afin d'éviter toute forme de concurrence déloyale.

4 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'OPCV

Figure 2 : Organigramme de la Cellule de Coordination et de gestion de l'OPCV



5 BUDGET

Pour la réalisation des activités de mise en place de l'OPCV, le Budget ci-dessous a été élaboré. Ce Budget concerne le coût des équipements, logiciels et connexions. Cependant, les coûts des équipements qui vont améliorer les systèmes informatiques de la DPS/ANSD ont été pris en compte.

5.1 BUDGET ESTIMATIF

5.2 REPARTITION DU FINANCEMENT

Tableau : Proposition de répartition du budget par bailleur de fonds

BUDGET ESTIMATIF POUR LA MISE EN PLACE DE L'OPCV
Contribution des Partenaires

ACTIVITES	1 \$US =	608								
	AN 2016	AN 2017	AN 2018	AN 2019	AN 2020	TOTAL	GVT	PNUD	ACDI	BM
Mise en place d'un système d'information et de l'OPCV										
1. Développement d'un entrepôt de données	136 316	0	0	0	0	136 316				
2. Analyse des bases de données existantes	95 000	95 000	95 000	95 000	95 000	475 000				
3. Equipements informatiques/matériel de bureau	391 000	5 000	5 000	5 000	5 000	411 000				
Budget indicatif annuel de fonctionnement						0				
4. Personnel et frais courants	854 803	784 803	784 803	784 803	784 803	3 994 013				
5. Renforcement des capacités	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000	550 000				
6. Valorisation/vulgarisation des travaux de l'OPCV	56 000	50 000	50 000	50 000	50 000	256 000				
Total général en US \$	1 643 118	1 044 803	1 044 803	1 044 803	1 044 803	5 822 329				
Total général en XOF	999 016 000	635 240 000	635 240 000	635 240 000	635 240 000	3 539 976 000				

ANNEXES

Annexe I : Liste détaillée des clients de l'OPCV

1. Les clients

Les clients de l'OPCV sont les acteurs intéressés par le suivi-évaluation des conditions de vie en vue d'orienter les actions concrètes, soit :

a) Le Gouvernement et les élus, et plus spécifiquement :

- La Cellule de Suivi du programme de lutte contre la pauvreté du Ministère de l'Economie et des Finances (CS/MEF), au niveau stratégique, qui a pour mission d'appuyer la formulation, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP);
- La Cellule de Suivi du Ministère du Développement Social (CS/MFFDS), au niveau opérationnel, qui est l'organe de suivi et de coordination des projets de lutte contre la pauvreté du MFFDS;
- Le Programme national de développement local qui (PNDL), devenu le cadre fédérateur des interventions au niveau décentralisé. Il a ainsi intégré les projets programme décennal (2001-11) de l'ex Agence du Fonds de Développement Social, de même que le programme national d'infrastructures rurales (PNIR);
- Le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PAREP) : ce programme est mis en œuvre par le Gouvernement avec l'appui du PNUD, pour financer des actions de réduction de la pauvreté. Ce programme concentre ses actions dans quatre axes (Diourbel, Saint-Louis, Tambacounda et Ziguinchor) ;
- Le Programme de Lutte contre la Pauvreté (PLCP), soutenu par la BAD, et qui intervient dans les mêmes régions que l'AFDS. Ce programme est dans une phase intérimaire et pourra connaître une nouvelle phase à partir de 2006. Il dispose d'une base de données intéressantes sur l'alphabétisation, en particulier en milieu féminin et à l'échelle communautaire et souhaite être partie prenante de l'OPCV. Il a des besoins pressants de données sur les situations de référence de ses zones d'intervention ;
- La Direction de la Planification et du développement durable (DP) au MPDD qui est responsable de l'élaboration des plans de développement économique et social et, également, point focal du suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (ODD) et du Rapport National sur le Développement Humain (RNDH) ;
- La Direction de la planification des ressources humaines au MPDD qui travaille sur les questions de population ;
- Les cellules d'étude et de planification et les points focaux de la SRP dans les ministères sectoriels impliqués directement dans des actions d'amélioration des conditions de vie des populations (santé, Education, Agriculture, Environnement, Pêche, Elevage, Industrie, Commerce, etc.). Les observatoires sectoriels existants (Industrie, Emploi, Pêche) seront à la fois des clients et des fournisseurs de l'OPCV ;
- La Commissions des affaires économiques et sociales à l'assemblée nationale ;
- Le Conseil de la République pour les affaires économique et sociales ;
- Le Centre de Suivi Écologique(CSE)⁷ ;
- Les grandes sociétés de services publics (Société des eaux, SENELEC, SONATEL, etc.) ;
- Les gouverneurs de région ;
- Les Conseils régionaux ;
- Les Agences régionales de développement (ARD).

b) La société civile, et plus spécifiquement :

- Le Collectif des organisations de la société civile pour le DSRP ;

⁷ qui, en relation avec l'Ambassade des Pays Bas et la DPS, contribue à déterminer les indicateurs de valorisation des services et biens environnementaux dans les comptes nationaux et les enquêtes ESAM.

- Le Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement (CONGAD) ;
- Le Collectif des associations de lutte contre la pauvreté (COLUPAS) ;
- Les Associations et Fédérations féminines et de jeunesse ;
- Les organisations professionnelles des employeurs (CNES, CNP, UNACOIS..) ;
- La Direction de l'ONG Forum civil ;
- Les représentants des syndicats de travailleurs;
- Les représentants des universités et centres de recherche, entre autres, le Centre de Recherche en Economie Appliquée (CREA) et l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA) IRD-ex ORSTOM;
- Les Représentants des autorités religieuses ;
- Les représentants des médias qui jouent un rôle essentiel de transmission et d'analyse d'information à la population.

c) Les partenaires au développement, et plus spécifiquement :

- Le PNUD
- La Banque Mondiale ;
- L'UNICEF qui a mis en place un système d'information multisectoriel et multidimensionnel pour le suivi du DSRP et des ODD et dont le module administrateur est installé à la DPS/ANSD. Ce système sera non seulement interconnecté et accessible au niveau national mais également au niveau de la sous région Ouest africaine qui concerne 80 pays;.
- Le FMI ;
- Les agences des Nations Unis ayant des interventions directes sur les conditions de vie entre autres l'UNICEF, l'OMS, l'ONUDI, le BIT, etc. ;
- La BAD ;
- La BID ;
- Les principaux bailleurs bilatéraux et régionaux ayant des interventions directes sur les conditions de vie (ACDI, Espagne, France, GTZ, Pays-bas, Union européenne, USAID, etc.).

ANNEXE 2 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

L'analyse diagnostic du système de suivi évaluation a fait ressortir les principaux points suivants, malgré une grande variété d'un secteur à l'autre, d'une structure à l'autre, voir d'une région à l'autre

Suivi et analyse de la pauvreté et des conditions de vie

L'on peut, en effet, affirmer de manière générale que le Sénégal est un pays où existent beaucoup de données sur les conditions de vie. D'une part, le système administratif fonctionne relativement bien et génère de nombreuses données administratives de routine. D'autre part, le Sénégal fait partie des pays africains les plus enquêtés. Certes, des améliorations dans la qualité de l'information et dans son niveau de désagrégation sont possibles. Trop d'enquêtes ont un caractère ponctuel et sont trop marquées par les objectifs du bailleur de fonds qui les finance. Le manque de financement régulier empêche également de mener à bien une programmation des activités de collecte. De plus, la dispersion et le manque de coordination des activités de collecte entre structures peuvent mener à des duplications. Il faut donc rationaliser le nombre et le type d'enquêtes à mener.

Mais les principales faiblesses du système actuel de suivi des conditions de vie se situent en aval de la collecte. Tout d'abord, l'analyse faite des données est minimale. Cela tient à plusieurs facteurs : faible implication des services statistiques nationaux dans la conception et dans l'analyse de plusieurs enquêtes, nombre limité de ressources humaines qualifiées en analyse, budget des enquêtes allouant trop peu de niveau d'effort et de ressources financières à la phase d'analyse.

Ensuite, la gestion des données recueillies laisse en général à désirer. On observe souvent un manque de documentation des bases de données par des métadonnées, un entreposage des bases de données déficient de sorte que des bases disparaissent en partie ou en totalité avec le temps, une hétérogénéité des matériels et des logiciels informatiques qui complique les transferts de données, une faible utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, un manque de cadres et des techniciens formés en technologies et en systèmes d'information, une attitude parfois peu axée sur le partage de l'information et le service à la clientèle, le manque d'incitations financières et des conditions de travail difficiles. Voilà autant de facteurs qui expliquent un accès difficile, lent, peu convivial, voire impossible aux données, aux indicateurs et aux analyses publiées dans des rapports. Toutefois, ces difficultés déjà ressenties de manière significative au niveau central deviennent majeures au niveau régional, ce qui constitue autant d'obstacles à la planification, au suivi et à l'évaluation au niveau régional pouvant donc hypothéquer le processus de décentralisation.

Il convient de noter cependant, que récemment, l'ex-DPS et actuellement la nouvelle ANSD, ont créé un environnement très favorable, permettant de régler définitivement certaines des problèmes notés lors du premier diagnostic (notamment la gestion des bases de données et le partage, la programmation des activités et la coordination statistique).

Quant à la société civile, elle recouvre une variété de structures plus ou moins organisées et qualifiées. En général, elle constitue une source impressionnante d'information sur les réalités locales, mais elle est fortement handicapée par le manque de capacités techniciens en collecte et en analyse de données, ce qui peut parfois entacher la méthodologie et donc mener à des résultats peu fiables.

Les insuffisances dont souffre actuellement le système national de statistiques peuvent être regroupées de la façon suivante:

- Manque de motivation de la part de certains agents lié à un système d'intéressement matériel parfois inadéquat et au manque d'équipement adéquat ;
- Formation insuffisante en technologies de l'information (TI) et en systèmes d'information (SI) ;
- Manque de personnel adéquat ;
- Des problèmes de qualité des données ;
- Accès à temps aux données ;
- Manque de coordination ;
- Utilisation inappropriée des TI.

Le contexte est favorable à la mise en place à l'ANDS d'un système d'information pour l'Observatoire :

- De manière globale, le Sénégal dispose d'infrastructures informatiques permettant l'utilisation de TI;

- L'ex AFDS a appuyé financièrement l'achat d'équipement informatique performant à la DPS;
- L'ex DPS a mis au point un site web/portail avec l'appui d'Afristat
- L'UNICEF a mis en place un système d'informations baptisé « Dev info » qui remplace Child Info, et qui vise à suivre les indicateurs liés à la fois au DSRP et aux ODD, avec une décentralisation sur un site pilote à Tambacounda ;
- Une proposition d'architecture d'un système d'information qui répond aux besoins d'informations exprimés par les clients potentiels de l'Observatoire en tenant compte du diagnostic des systèmes d'information informatisés⁸
- Une première version du projet de document d'appui à la mise en place de l'OPCV est disponible⁹.

L'ensemble des décideurs et des intervenants rencontrés ont exprimé d'importants besoins d'information en matière de pauvreté et de conditions de vie :

- Accès aux services sociaux de base et niveau de satisfaction des besoins de base: éducation, santé et nutrition, eau potable, l'assainissement et l'environnement
- Indicateurs de la pauvreté (état et profil de la pauvreté ; identification des groupes vulnérables pour leur permettre d'orienter les actions concrètes à mener dans le cadre de la lutte contre la pauvreté)
- Les besoins d'informations macro-économiques ;
- Les besoins d'informations sur l'emploi ;
- Les besoins d'informations socio-économiques et démographiques ;
- Les besoins d'informations sur l'habitat et le logement ;
- Les besoins d'information sur les infrastructures ;
- Les besoins d'informations sur l'accès au micro-crédit.

Ces informations devraient être désagrégées le plus possible pour refléter la diversité des conditions de vie selon différents groupes sociaux. Les critères varient selon l'indicateur, mais les plus souvent mentionnés sont, de manière assez classique :

- La zone de résidence (urbaine ou rurale)
- La zone administrative (région, département, arrondissement, commune, communauté rurale, district sanitaire, Inspection Académique de l'éducation (IA), Inspection départementale de l'éducation) ;
- La zone agro-écologique ;
- Le genre ;
- La catégorie socio-économique (agriculteur, employé, etc.)
- Le niveau de pauvreté (pauvre versus moins pauvre).

Ce désir d'avoir des informations désagrégées doit cependant être tempéré par les implications en termes de ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour obtenir des informations très désagrégées. Le niveau de désagrégation retenu sera donc forcément un compromis qui, d'ailleurs, variera selon l'indicateur.

Comme le Sénégal est un pays ayant fait l'objet de nombreuses enquêtes et disposant d'un nombre significatif de données secondaires, les besoins sont significatifs en matière d'entreposage des bases de données secondaires et primaires, de documentation de ces bases par des métadonnées et d'accès à ces bases. De nombreux interlocuteurs ont mentionné leurs difficultés d'accès aux résultats des enquêtes, sans même parler des données brutes. Ces difficultés d'accès sont aggravées par l'existence de matériels et de logiciels hétérogènes d'une structure à l'autre et même à l'intérieur d'une même structure. Il y a donc un besoin d'harmonisation progressive de ces matériels et logiciels et de développer des interfaces permettant un accès rapide et convivial aux résultats et aux données.

Suivi de l'exécution et des résultats des politiques et des programmes qui contribuent à la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie

La plupart des ministères effectuent un suivi de leurs programmes selon les méthodes traditionnelles de planification et de budgétisation des dépenses par poste budgétaire. Ces méthodes ne permettent pas de relier la dépense à une activité et à un résultat. Quelques ministères ont adopté ou sont en train d'adopter une gestion par résultats et, de manière concomitante, plusieurs bailleurs passent d'une approche classique d'aide projet à une approche programme d'appui budgétaire. Cette évolution souhaitable entraîne de nombreux défis en termes de

⁸ Voir rapport IDEA international : système d'information préparé en 2003 et actualisé en 2006.

⁹ Voir Document de projet, Pape Touty SOW, PAREP/PNUD, juillet 2005 et actualisé en octobre 2007

changements dans la planification, le suivi et l'évaluation des actions de l'Etat, la disponibilité d'outils informatiques légers et conviviaux, et la formation du personnel impliqué à ces méthodes et outils informatiques.

Il est essentiel de suivre l'état d'exécution des politiques et des programmes qui concourent à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie. Trois structures ont des besoins particuliers :

- La Cellule de suivi du SRP doit rendre compte chaque année des politiques et programmes mis en œuvre conformément au calendrier retenu;
- La Cellule de suivi du MDS doit également rendre compte chaque année des programmes de réduction de la pauvreté mis en œuvre et des décaissements conséquents;
- La Direction de la planification du MEF doit connaître (i) le niveau d'avancement des ODD (ii) le niveau de réalisation des investissements prévus dans le Programme d'Investissements publics (PIP); (iii) le niveau de mise en œuvre des politiques et programmes prévus dans le Plan de développement économique et social

De plus, les Directions de la Planification et de la Statistique des ministères sectoriels doivent rendre compte chaque année par rapport à l'état d'avancement des programmes et projets sectoriels.

Toutes ces structures ont besoin d'appui méthodologique et de formation continue de leur personnel pour réaliser ces tâches.

Evaluations annuelles, intermédiaires et finales des stratégies, programmes et projets

Le principal problème est le manque d'articulation entre les rapports d'avancement des programmes et projets sectoriels, des rapports d'avancement de mise en œuvre des CDS/MT sectoriels dans les ministères où ils existent (éducation, santé, environnement, justice) et du rapport d'avancement du DSRP. Malgré l'existence de points focaux, la Cellule DSRP a des difficultés à obtenir les informations sur les indicateurs dont elle a besoin au moment opportun (mai-juin de chaque année), afin de pouvoir influencer le processus de révision du CDMT et de préparation du prochain budget annuel.

L'Observatoire pourrait contribuer à faciliter la coordination des différentes évaluations en termes de contenu, de format et de calendrier de production.

Evaluation de l'impact de certaines politiques et programmes sur la pauvreté et les conditions de vie

L'évaluation d'impact est très peu répandue au Sénégal. Il existe quelques évaluations qualitatives d'impact *ex post*, plus ou moins rigoureuses selon les cas. Peu de modèles de simulation existent et rares sont celles utilisés à des fins opérationnelles d'aide à la décision. La DPS utilise un modèle macroéconomique maison pour effectuer ses prévisions macroéconomiques de base. Le modèle macroéconomique IMMPA qui permet de mesurer certains impacts de politiques macroéconomiques sur la pauvreté est en cours de développement au sein de la DPS en collaboration avec le CREA et la BCEAO. Le modèle de simulation des comportements des agriculteurs et de l'impact des politiques agricoles sur les revenus et la sécurité alimentaire développé par l'ISRA/BAME dans les années 80 n'est pas actuellement utilisé pour l'analyse d'impacts *ex ante*.

Les principaux besoins en termes d'évaluation d'impact ont été exprimés au niveau de certaines structures nationales et de plusieurs bailleurs de fonds qui souhaitent savoir dans quelle mesure les programmes et les projets qu'ils financent ont, en fin de compte, un impact réel et significatif sur les conditions de vie des groupes ciblés au-delà des extrants directs de ces programmes et projets.

L'évaluation d'impact est un concept encore nouveau pour beaucoup d'acteurs au Sénégal que ce soit en termes d'évaluation *ex post*, souvent confondue avec une simple évaluation traditionnelle en fin de projet ou en termes d'évaluation *ex ante* pour la simulation d'impacts probables de telle ou telle politique.

Diffusion de l'information et dialogue des politiques

L'information diffusée sur les conditions de vie se limite principalement à des supports traditionnels type rapports d'enquête, document de stratégie de réduction de la pauvreté, plan de développement économique et social, rapport de progrès sur les ODD, rapport sur le développement humain. Si utiles que soient ces documents, leur disponibilité sur papier principalement, limite considérablement l'accès des acteurs à l'information. Les TI devraient être mises à contribution pour élargir les possibilités d'accès à l'information sur les conditions de vie.

Par ailleurs, le Forum National sur le Développement Humain offre une plateforme permettant aux ministères, à la société civile et aux bailleurs de fonds de se retrouver de manière régulière pour s'informer et mener un dialogue des politiques ouvert, transparent et rigoureux.

Comme déjà mentionnés, les besoins d'accès à l'information sont importants et concernent aussi bien les structures publiques au niveau central que aussi et plus les structures déconcentrées et décentralisées et aux organisations de la société civile. Il est important de disposer d'informations régulières, pertinentes et fiables pour alimenter un débat le plus consensuel possible autour des politiques d'amélioration des conditions de vie et de la contribution des organismes publics comme des organisations de la société civile et des partenaires au développement et engager un plaidoyer sur les actions à mener dans le cadre de la SRP et des ODD. Dans le cadre de l'initiative de Suivi Numérique qu'il a lancée lui-même, le Président de la République a indiqué son souhait d'être régulièrement informé sur l'état d'avancement des PPP.

La fréquence désirée pour ces informations est en général annuelle. Les supports d'information désirés sont variés. La langue de diffusion est le français pour les structures publiques, mais plutôt les langues nationales pour les ONG nationales et la population.

Annexe 3 : Plan de travail

PRODUITS RECHERCHES	ACTIVITES	ECHEANCES
<u>Produit N°1</u> Profil et tendances de la pauvreté établis à partir des données administratives sur les conditions de vie	- Finalisation de la liste d'indicateurs communs à la SRP (PSE) et aux ODD	
	- Elaboration de tableaux de bord social au Sénégal présentant les indicateurs communs à laSRP et ODD	
	- Recueil et validation des données secondaires de source sectorielle	
	- Analyse des données existantes et établissement de rapports	
	- Analyse annuelle des tendances macroéconomiques et leur impact sur les conditions de vie	
<u>Produit N° 2 :</u> Profil et tendances de la pauvreté sont suivis à partir des données d'enquêtes sur les conditions de vie et de la pauvreté	- Mise en place d'un système permanent et intégré d'enquêtes sur le suivi des conditions de vie, combinant une succession d'enquêtes lourdes et légères permettant de générer des données panel	
	- Analyse plus approfondie des données d'enquête menant à des rapports thématiques	
	- Conception et mise en place d'un dispositif d'alerte des autorités régionales et nationales utilisant un réseau d'ONG et d'associations pour anticiper des situations de crise;	
	- Appui aux régions pour l'établissement de profils régionaux de conditions de vie et de la pauvreté;	
	- Appui à la rédaction des rapports de progrès sur les ODD en partenariat avec la Direction de la planification ;	
	- Participation à la rédaction de certains rapports DHD et, à terme, possibilité de prendre en charge cette activité dans une perspective d'appropriation nationale et de pérennisation	
	- Etude d'une meilleure intégration des variables environnementales dans les enquêtes sur les conditions de vie	
	- Etude d'une meilleure intégration de la perspective genre dans les enquêtes sur les conditions de vie.	
<u>Produit N°3 :</u>	- Identification et recueil des informations	

PRODUITS RECHERCHES	ACTIVITES	ECHEANCES
Résultats de suivi d'exécution des politiques, programmes et projets disponibles	pertinentes des structures impliquées dans le suivi des programmes publics et dans l'exécution et le suivi budgétaire (Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté, Cellule de suivi du Ministère du développement social, direction du PAREP, Direction du budget, DDI, DCEFetc.)	
	- Analyse et appui à leur diffusion des résultats de suivi au niveau national	
<u>Produits N°4 :</u> Les mesures d'impact des politiques et programmes sont déterminées et analysées	- Etudes d'évaluation d'impact de certaines politiques de la SDR en partenariat avec la Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté ;	
	- Etudes d'évaluation d'impact de programmes majeurs de lutte contre la pauvreté en partenariat avec la Cellule de suivi opérationnel -Elaboration du modèle MCS national et régional (CREA)	
	Adoption de la programmation concertée des systèmes d'évaluation et d'enquêtes des programmes et projets	
<u>Produits N°5 :</u> Projection des impacts des politiques et programmes sur les conditions de vie en vue de recommandations de stratégies et de politiques d'ajustement	-Etude d'impact par l'utilisation du modèle maison de prévision macroéconomique de la DPS/ANSD, projections des impacts sur les conditions de vie	
	- Amélioration et mise à jour régulière de la base de données nécessaire pour utiliser le modèle de prévision/simulation macroéconomique (IMMPA) en partenariat avec le Service de prévision macroéconomique de l'ANSD et du CREA	
	- Amélioration et mise à jour régulière de la base de données pour utiliser les modèles de prévision de la production et des revenus agricoles en partenariat avec l'ISRA/BAME	
<u>Produits N°6 :</u> Un système d'information fonctionnel comprenant des utilisateurs formés, des procédures opérationnelles, des bases de données fiables et une infrastructure de support adéquat	- Mise en place d'un entrepôt de données «data warehouse ») à l'ANSD et de magasins de données «data marts ») dans certaines structures partenaires pour stocker et gérer les bases de données sur les conditions de vie de manière harmonisée et coordonnée et, donner accès aux utilisateurs intéressés	
	- Eclatement de la Live Data Base (LDB) en 3 LDB	

PRODUITS RECHERCHES	ACTIVITES	ECHEANCES
	- Amélioration de la Base de données géo-référencée de lutte contre la pauvreté, (BDGLCP)	
	- Numérisation des districts de recensement - Mise à jour d'un site web/portail de l'OPCV pour un accès plus rapide et plus convivial des utilisateurs intéressés, - Mise en place de liens avec les sites web des structures partenaires de l'OPCV	
<u>Produit N° 7</u> Capacités techniques des principaux acteurs de l'observatoire renforcées	- Formation continue des cadres et techniciens de l'ANSD, y compris des membres de la CCG, en méthodes statistiques, en analyse économique et sociale des conditions de vie, en TI et SI ainsi qu'en communication avec l'appui de consultants nationaux et internationaux	
	- Mise en place d'un support technique et contribution à la formation continue dans ces domaines des cadres et des techniciens des structures nationales, des structures régionales et de certaines structures de la société civile	
	- Appui aux structures sectorielles pour l'amélioration de certaines données secondaires sur les conditions de vie dans des domaines importants où on observe des faiblesses	
	- Etablissement d'un recueil de méthodologies et formation en matière de dispositif statistique à mettre en place pour la collecte et d'analyse de données sur les conditions de vie ainsi que pour des évaluations ex post ou ex ante conduites par d'autres structures nationales, des structures régionales et certaines structures de la société civile	
<u>Produits N°8</u> Mécanisme de dialogue participatif entre les différents acteurs établi et alimenté par les informations diffusées par l'Observatoire	- Diffusion des résultats des activités de suivi-évaluation et donner un accès plus ou moins sélectif à l'entrepôt de données (data warehouse) ;	
	- Mise en place d'une base de données intégrée sur les partenaires au développement et en donnant un accès facile à cette base via Internet	

PRODUITS RECHERCHES	ACTIVITES	ECHEANCES
	- Actions de plaidoyer en fournissant (i) des informations de base sur la situation des conditions de vie et de la pauvreté pour aider une structure nationale à convaincre un bailleur de l'importance de financer telle action dans telle région auprès de tel groupe (ii) des résultats de prévision et de simulation pour aider les décideurs à s'orienter	
	- Animation des forums et des ateliers d'échange au niveau central et régional, entre autres sur les stratégies, les politiques et les programmes affectant les conditions de vie et le développement humain	

ANNEXE 3 Budget en USD

BUDGET ESTIMATIF POUR LA MISE EN PLACE DE L'OPCV

ACTIVITES	Tx charge					
	1 \$US =	608				
	AN 2016	AN 2017	AN 2018	AN 2019	AN 2020	TOTAL
Mise en place d'un système d'information et de l'OPCV						
1. Développement d'un entrepôt de données	136 316	0	0	0	0	136 316
Chef de projet SI	29 605					29 605
Architecte système et modélisateur multidimensionnel	29 605					29 605
Spécialiste système/réseau	19 737					19 737
Programmeur d'application	17 763					17 763
Consultant entrepôt de données	29 605					29 605
Equipements Informatiques de base	10 000					10 000
2. Analyse des bases de données existantes	95 000	95 000	95 000	95 000	95 000	475 000
(BADIS, ESAM, QUID, EPPS, Enquête 123, ESPS, EDS, L2S, RGPH, ENES, etc.)	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
Appui à la préparation des rapports de progrès des ODD	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000
Réactualisation des enquêtes EPPS et QUID	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	300 000
3. Equipements informatiques/matériel de bureau	391 000	5 000	5 000	5 000	5 000	411 000
3 Serveurs pour l'OPCV(10000\$ / Serveur)	30 000					30 000
3 Logiciels pour serveurs (12000\$ / en moyenne)	36 000					36 000
60 postes de travail (1500\$ / poste) environ et deux serveurs(10000\$ / Serveur)	110 000					110 000
Matériel de bureau (16 personnes x 5000\$)	80 000					80 000
Matériel informatique individuel et logiciels de base (16 pers. x 5000\$)	80 000					80 000
Logiciels spécialisés postes des spécialistes(statistiques simulation)	10 000					10 000
Serveur pour l'entrepôt de données (6000\$/serveur)	6 000					6 000
Logiciel spécialisé pour le serveur de l'entrepôt de données	15 000					15 000
Coût additionnel liés au fonctionnement du matériel informatique (branchement, clim.)	10 000					10 000
Papeterie et fournitures informatiques	5000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
Vidéoprojecteur (2)	2000					2 000
Ordinateurs portables ultrabook (8GO de RAM)	7000					7 000

ACTIVITES	1 \$US =	608				
	AN 2016	AN 2017	AN 2018	AN 2019	AN 2020	TOTAL
Budget indicatif annuel de fonctionnement						0
4. Personnel et frais courants	854 803	784 803	784 803	784 803	784 803	3 994 013
1 Coordonnateur (salaires et avantages sociaux par an)	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
1 Chargé de suivi évaluation	37 895	37 895	37 895	37 895	37 895	189 474
4 chefs de pôle	151 579	151 579	151 579	151 579	151 579	757 895
12 Spécialistes (30000\$ et avantages sociaux par personne/an)	360 000	360 000	360 000	360 000	360 000	1 800 000
1 Spécialiste système/réseau	22 697	22 697	22 697	22 697	22 697	113 487
1 Assistante administrative (Salaires et avantages sociaux par an)	9000	9000	9000	9000	9000	45 000
2 Agents d'appui (20000\$ et avantages sociaux par personne/an)	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	60 000
1 Assistant comptable (20000\$ et avantages sociaux par an)	17763	17763	17763	17763	17763	88 816
2 Chauffeur (8000\$ salaires et avantages sociaux par an)	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	60 000
Dépenses de fonctionnement	23 000	23 000	23 000	23 000	23 000	115 000
Papeterie et fournitures informatiques (1000\$ par mois)	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	60 000
Carburant (1000\$ par mois)	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	60 000
Maintenance véhicules	9 868	9 868	9 868	9 868	9 868	49 342
Contribution aux frais généraux de l'ANSD	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	60 000
Location siège	24000	24000	24000	24000	24000	120 000
Charges d'électricité	8000	8000	8000	8000	8000	40 000
Charges SDE	2000	2000	2000	2000	2000	10 000
Abonnement téléphonique	4000	4000	4000	4000	4000	20 000
Abonnement Internet	3000	3000	3000	3000	3000	15 000
Accueil stagiaires (4 par an)	2000	2000	2000	2000	2000	10 000
1 Véhicule (4x4)	40 000					40 000
1 Pick up double cabine	30 000					30 000
5. Renforcement des capacités	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000	550 000
Voyage d'étude	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
Formation des cadres	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	200 000
Consultants nationaux et internationaux	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
6. Valorisation/vulgarisation des travaux de l'OPCV	56 000	50 000	50 000	50 000	50 000	256 000

ACTIVITES	1 \$US =	608				
	AN 2016	AN 2017	AN 2018	AN 2019	AN 2020	TOTAL
Lancement officiel de l'OPCV et de son plan d'action	6 000					6 000
Validation et diffusion des produits de l'OPCV	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Organisation Forum annuel - Ateliers d'échanges	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Participation à des colloques scientifiques	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
Total général en US \$	1 643 118	1 044 803	1 044 803	1 044 803	1 044 803	5 822 329
Total général en XOF	999 016 000	635 240 000	635 240 000	635 240 000	635 240 000	3 539 976 000

Annexe IV : Description des postes spécialisés des membres de l'OPCV

1. Termes de référence du Chef de Projet SI

a) Etendue du travail

Préparation du projet :

- Initier les homologues nationaux aux concepts de Systèmes Information/technologies de l'information, entrepôts, magasins de données et bases de données Olap (dimension, faits, schémas, requêtes, etc).
- Aider les homologues nationaux à conduire des entretiens de recueil des besoins.
- Evaluation de l'infrastructure TI existante et préparation de recommandations.
- Faire des recommandations de métriques optimales du système (taille des bases de données, volumes des données, types et nombre possible de sous-systèmes et modules).
- Appui pour la sélection de systèmes de gestion de bases de données relationnelles adéquates, langages de programmation et autres outils informatiques.
- Faire des recommandations pour la conception du réseau et l'acquisition et l'acquisition de matériel et de logiciels.
- Appui pour la mise en place d'une petite sous-unité SI.
- Faire des recommandations pour la conception du réseau et l'acquisition de matériel et de logiciels.
- Appui pour la mise en place d'une petite sous-unité SI.
- Faire des recommandations pour la programmation et la mise en œuvre du système.
- Faire des recommandations sur le type de formation à donner aux homologues nationaux et autres utilisateurs du système.

Conception détaillée, programmation et mise en œuvre du système :

- Suivre la progression des différentes phases de la conception détaillée, de la programmation et la mise en œuvre du système.
- Faire des recommandations sur l'étendue du projet.
- Evaluation des besoins en matière de traitement, analyse et présentation.
- Evaluation de la pertinence des extrants à produire par le système.
- Approuver la sécurité et l'intégrité des données stockées dans le système.

b) Qualifications

- Expérience en gestion de projets informatiques (planification, implémentation, suivi/évaluation)
- Expérience en modélisation des données avec orientation objet et analyse de flux de données (UML) pour la conception de SI.

- Connaissance de la plupart des systèmes de gestion de base de données relationnelles (SQL,- Serveur, Access. Fox pro).
- Connaissances de langages de programmation (C++, Visual Basic 6.0/.NET, Visual basic for Applications)
- Diplôme Universitaire en Statistiques/mathématiques/Informatiques ou équivalent avec au moins 7 années d'expérience.
- Préféablement Développeur certifié.

2.Termes de référence de l'Architecte Système et modélisateur multidimensionnel

La conception du système comprendra entre autre l'infrastructure matérielle et logicielle, toutes les procédures de gestion de l'information, ainsi qu'une liste complète des principaux utilisateurs et de leur rôle. Ce sera un système intègre entrepôt et de magasins de données. Les utilisateurs auront accès au système et à ces composants à travers un ensemble unique d'interfaces. Le système permettra la gestion et l'accès à l'information dont les utilisateurs auront besoins pour faire des analyses de pauvreté.

Extrants attendus de l'étape conceptuelle

- Termes de mandat détaillés pour la programmation et la mise en œuvre du système entrepôt et magasins de données.
- Une description détaillée de la structure des bases de données multidimensionnelles y compris les tables de dimensions et de faits.
- Un échantillon de rapports, formulaires et tables devant être produits par le système.
- Une description détaillée des flux de l'information dans le système.
- Une liste des utilisateurs du système avec une description de leurs besoins en information.
- Un calendrier indicatif pour la programmation et la mise en œuvre du système ainsi qu'un budget.
- La spécification technique du matériel et du logiciel, ainsi que d'autres technologies devant être utilisées pour la construction du système.
- Une description détaillée du réseau de communication sur lequel le système sera basé (spécifications d l'Intranet, Internet et communications possibles entre le centre et les Ministères clefs/régions).
- Un plan de travail détaillé pour les phases de programmation et de mise en œuvre.
- Des rapports réguliers sur l'état d'avancement de la construction du système.

Description des activités

L'architecte système maintiendra une coopération étroite et un dialogue permanent avec toutes les parties prenantes et développera des relations hautement professionnelles. De façon plus spécifique, il entreprendra les activités suivantes :

- Identification des principaux acteurs clefs ayant un intérêt dans le projet pour discuter avec eux
- (Donateurs, DPS/ANSD, OPCVD, Cellule se Suivi de la SRP, autres Ministères clefs).
- Evaluation de l'expertise technique locale en matière de TI/SI.
- Développement/production des contours d'une conception préliminaire du système.
- Débat/discussion de clarifications avec les parties prenantes du projet.
- Version finale de tous les documents de conception.

Qualifications

Obligatoires :

- Diplôme universitaire avancé en Système d'information / informatique / Statistiques /Mathématiques.
- Au moins 5 années d'expérience dans la conception de base de données relationnelles et multidimensionnelles (Diagrammes E/R, modélisation multidimensionnelle).
- Connaissance des serveurs de base de données relationnelle.
- Excellente communication en français..
- Capable de travailler en équipe

Hautement désirables :

- Expérience dans le développement d'applications distribuées.
- Très bonnes connaissances des systèmes statistiques nationaux des pays en développement.

3.Termes de référence du programmeur d'applications

Ces termes de référence seront préparés par le Chef de Projet SI.

Le contenu du système d'information devra être spécifié :

- La liste complète des Indicateurs (PVI, ODD, autres).
- Autres informations détaillées.

La structure du système à construire sera spécifiée :

- Spécifier l'équipement nécessaire pour la mise en œuvre du système.
- Tous les modules du système vont accéder aux bases de données centrales des entrepôts et des magasins structure au format multidimensionnel.
- Accès aux bases de données relationnelles sera également permis.

Les extrants attendus devraient être :

- Remise des programmes/progiciels requis pour la conduite du système.
- Remise de la documentation système en plusieurs exemplaires.

- Installation et mise en marche du système.
- Formation des utilisateurs.

Annexe 6 : Schéma du système d'entrepôt de données

